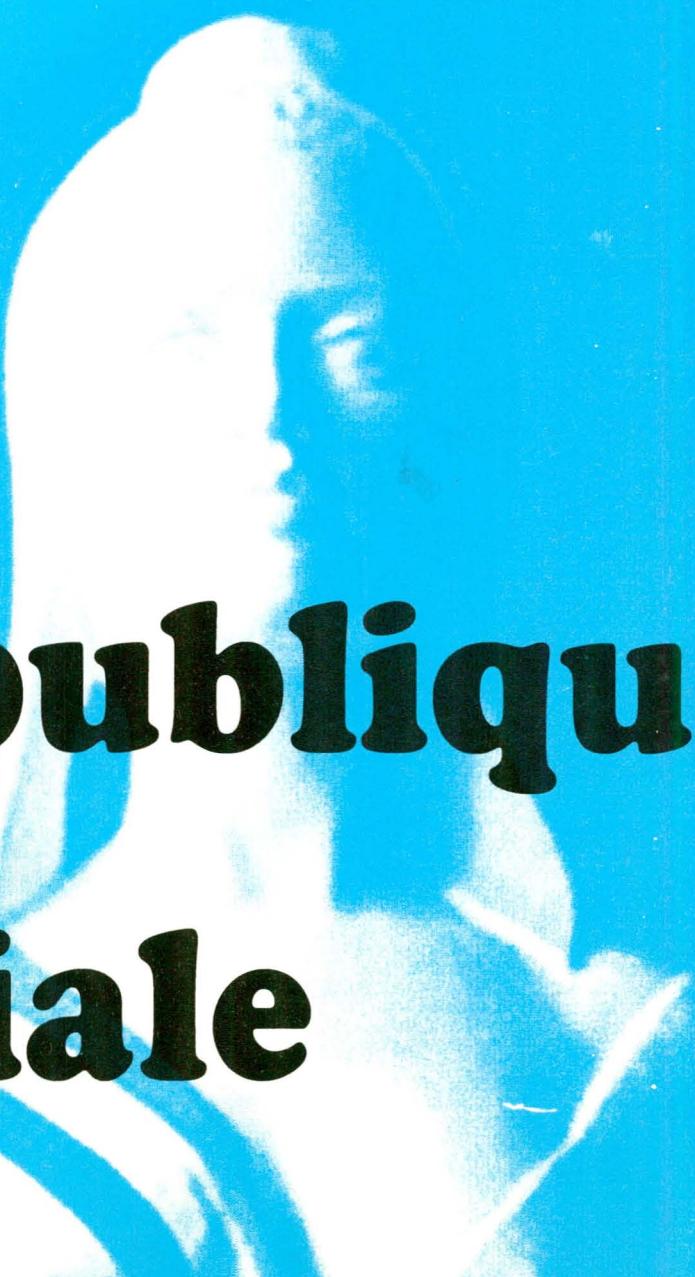


# Cité

N° 45 - 7 €

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

La  
République  
sociale



---

---

# SOMMAIRE

N°45 - 4<sup>e</sup> trimestre 2005 - ISSN 0756-3205 - Com. paritaire N°64853

■ **Éditorial**

par Luc de Goustine.....3

« LA RÉPUBLIQUE SOCIALE »

■ **Quel mouvement social pour quelle République sociale ?**

par Philippe Arondel .....7

■ **Carnet de bord d'un inspecteur du travail**

par Gérard Filoche.....19

« SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?»

■ **La citoyenneté à l'épreuve de la communauté**

par Alexandre Massonet.....25

■ **Entreprise communauté, entreprise citoyenne ?**

par Alexandre Renaud.....31

MAGAZINE

■ **Témoin des républiques : Pierre Boutang**

par Bertrand Renouvin.....45

■ **Vaclav Havel et la tradition du kitsch sentimental dans la politique tchèque**

par Martin Hybler.....51

■ **Les OGM agricoles - évaluation et stratégies...**

par François Villemonteix.....61

■ **Optimystik**

par Criton des Alpes.....67

Directeur de la publication : Yvan Aumont

Rédaction : Luc de Goustine

Imprimé par nos soins, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris.

Ont participé à ce numéro : Philippe Arondel,  
Gérard Filoche, Luc de Goustine, Martin Hybler, Alexandre Massonet,  
Alexandre Renaud, Bertrand Renouvin et François Villemonteix.  
Réalisation technique : Yvan Aumont, Luc de Goustine, Alain-Paul Nicolas.

---

---

## Comment nous aider ?

- En vous abonnant - si ce n'était déjà fait - ou en vous réabonnant sans tarder si votre abonnement est arrivé à échéance (en ce cas, vous trouverez un avis inséré dans ce numéro).
- En achetant un ou plusieurs exemplaires supplémentaires de ce numéro (au prix spécial de 4,5 €) pour faire connaître *Cité* à vos amis.
- En nous communiquant les noms et adresses de personnes auxquelles nous pourrions envoyer un prospectus de présentation.
- En faisant connaître *Cité* à la bibliothèque de votre ville et en l'incitant à s'y abonner.

### BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE COMMANDE

à retourner à « *Cité* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris  
règlement à l'ordre de « *Cité* »

NOM/Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal/Ville : .....

Courriel : .....

■ souscrit un abonnement

- Un an (4 numéros) Normal : ..... 27 €
- Un an (4 numéros) Double  
(2 ex. à chaque parution) : ... 45 €
- Un an (4 numéros) Soutien : ..... 50 €
- Un an (4 numéros) Tarif pour l'étranger : ..... 30 €
- Deux ans (8 numéros) Normal : ..... 50 €
- Bibliothèques ou collectivités (4 numéros) ..... 32 €

■ commande les numéros suivants (tous les numéros à 7 €)

.....  
.....

---

---

## Éditorial

Nous sommes entrés dans la phase aiguë d'une crise qui tend à démanteler l'ensemble des conquêtes sociales, opérées en deux siècles de dialogue et de combat.

Sur les décombres du progressisme international socialisant et sous les pressions conjuguées du discours de « modernisation » ultra-libérale et de « mondialisation » de l'économie, une pénultime idéologie de l'histoire affiche son paradigme : tout ce qui s'est construit comme droit modérateur des relations de travail et d'existence doit inexorablement s'adapter aux pulsions de l'économie de marché.

Face à elle, peinent à prendre forme diverses résistances :

- l'une, disons « élastique » s'accroche au cadre du syndicalisme traditionnel, tantôt en bétonnant sur les acquis, tantôt en quête désespérée d'accords négociés et de réformes consensuelles qui l'amènent parfois à mimer l'équivalent néo-libéral du « bout de chemin avec » (le parti dominant) ;

- l'autre, disons « utopique » et mondialiste, subordonne son éventuelle action locale à l'analyse globale qu'elle fait de l'état de la planète, et mise sur l'influence qu'exerce dans l'opinion une supposée « société civile » internationale conscientisée, promue en avant-garde d'un monde libéré des diktats de la marchandise et des marchands ; ce faisant, elle esquive toute inscription durable dans le paysage politique.

Aucune de ces volontés de résistance n'a jusqu'ici réussi à fédérer les victimes et les opposants de ce qui se présente de plus en plus clairement comme un accaparement oligarchique concerté des ressources et des énergies de la planète.

On s'étonnera peut-être que devant de semblables périls et enjeux, *Cité* réunisse un dossier sur le thème traité lors de la session d'octobre de politique appliquée de l'IFCCE : « la République sociale ». Le choix est pourtant clair : nous posons résolument la question sociale sur le terrain

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

réputé dépassé de la *res publica*, qui demeure pour nous l'espace privilégié de la citoyenneté et de la légitimité politique. Dire que les rapports sociaux, notamment dans le domaine du travail et de la production, inscrivent leur avenir dans la meilleure tradition de la République et devront continuer ou recommencer à se plier aux lois est une affirmation qui ne va pas de soi aujourd'hui ; nous avons même, au cours de la session, entendu des amis résolument hostiles aux méfaits du système reporter leurs espoirs de justice sur une « Europe sociale » dont ils venaient avec conviction de récuser les faux-semblants...

Partant donc du principe que la justice sociale n'est pas *délocalisable* de la cité, nous nous sommes réjouis que Philippe Arondel mette en perspective la façon dont son droit s'est construit politiquement à partir du rapport de force entre les travailleurs et les « exploitants ». Non, la République naissante au XVIII<sup>e</sup> siècle n'était guère « sociale » originellement, et il fallut que s'élèvent contre elle ou ses coalitions d'intérêts bourgeois l'insurrection de juin 1848 puis la Commune, pour que s'enclenche un mouvement d'émancipation, consacré en 1946 dans le Préambule de la Constitution. En ce point d'orgue, que voudraient tant faire oublier nos dirigeants, culmine l'idéal *res-publicain* avec la définition même du principe de bien public, notamment quand il légitime la « nationalisation » des outils de production et de service par leur nécessité à l'ensemble des citoyens.

Que la liberté économique doive tolérer d'être subordonnée quelque part à l'utilité commune, qu'elle soit contrainte d'admettre que le « marché » où elle s'ébat n'est pas universel mais strictement borné par le pouvoir d'État qui édicte les règles du jeu, frappe la monnaie commune et sanctionne les forbans... Voilà qui va carrément à l'encontre de la rumeur qui fabrique aujourd'hui l'opinion. Et qui ira sans doute de plus en plus au-devant des souhaits des peuples.

Nous posons ici deux pierres d'attente : l'une de la plume de Philippe Arondel, tente de discerner l'alternative qui, de la convergence des mouvements syndicaux et des nouvelles mouvances nées de l'inquiétude citoyenne, peut surgir qui réponde à notre ambition. Opérer un *aggiornamento* syndical que tous espèrent, sans s'abandonner à la co-gestion du système néo-libéral. Et ne pas davantage se satisfaire des garanties sécuritaires que les patrons proposent de céder en pâture pour assurer l'accompagnement minimal des exclus, de sorte que leur système turbine à plein rendement. Prothèse que, par un odieux détournement, les meutes évangéliques américaines nomment « compassion »...

L'autre est le fait de Gérard Filoche, observateur et gardien exemplaire de la cause sociale en tant que militant et inspecteur du travail : il s'agit, à

travers la recension des menaces qui pèsent et pèseront jour après jour sur les dispositifs réglant la vie des travailleurs en 2006, de brosser le paysage d'une société civile en état de siège, et de mobiliser tous les moyens pour la défendre. Moyens intellectuels en éveil - que rien ne passe entre les mailles de l'observateur du champ social - moyens réglementaires en perpétuelle réaction - malgré le dénuement des effectifs et le peu d'appui offert par un État poltron et une classe politique occupée de ses propres affaires. On a le sentiment, à lire cette liste d'avertissements, de compulser le livre de bord d'un paquebot voué au naufrage - il s'en est fallu d'un rien qu'il n'y échappe. Or, ici, rien n'est joué, pour ceux qui voudront demeurer vigilants.

Une seconde thématique nous est ici offerte, complémentaire, celle de la réponse qu'apporte à une certaine détresse sociale le fait communautaire. Alexandre Massonet décrit en clinicien sa formation et les conséquences sur le morcellement, puis la nomadisation de l'appartenance sociale. Alexandre Renaud montre comment, surgissant sur les ruines du Contrat social, le communautarisme peut constituer un nouveau moyen d'asservissement à l'entreprise : la voilà devenue pour ainsi dire la patrie / *matrie* d'adoption et de substitution du citoyen esseulé, une secte où ne manque plus - que voici ! - la figure du Père fondateur...

Avouons-le, c'est aux fins de désintoxication que l'on a inséré ici l'exposé de Bertrand Renouvin sur Pierre Boutang. Le regard que porta ce témoin très engagé, en philosophe et journaliste, sur le second avènement du général de Gaulle en 58, et la perspicacité avec laquelle sa « culture capétienne » lui permit d'apprécier la remarquable convergence qui s'instaura un temps avec la perspective royale qu'incarnait le comte de Paris, font ressortir les durables critères de la légitimité politique. Pour n'avoir eu de fruits qu'éphémères, cette rencontre a cependant ancré nos institutions républicaines dans une simulation monarchique qui a depuis lors épargné des naufrages à la France. Et nul ne peut prédire ni dédire si ou quand le « dialogue du souverain et du peuple » se ranimera.

Le kitsch en politique tchèque offre un contrepoint alerte à notre actualité. Martin Hybler, qui fut proche de Vaclav Havel et ses amis dans l'opposition à la dictature bureaucratique, est d'autant plus à l'aise pour mettre au jour l'étrange et symptomatique distance théâtrale qui fait que le discours des dirigeants de Bohème-Moravie, par une sorte de glissement onirique, finit par ne plus refléter que leur fuite à l'égard du pouvoir. En cela, écrit Martin, Havel comblait les vœux des adeptes de la gouvernance libéral-libertaire du monde post-moderne...

Pour clore ce sommaire, et avant d'entrer en transes charentaises sur le trépied delphique de Criton des Alpes, on trouvera dans l'exposé de Fran-

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

çois Villemonteix de quoi nourrir sa réflexion sur les organismes génétiquement modifiés dont l'invasion nous guette. Avantages escomptés, inconvénients prévus et imprévus, la première mesure de précaution est de savoir quels risques politico-économiques se cachent derrière l'avancée génétique. Et c'est là, à nouveau dans la volonté de puissance et d'appropriation totalitaire des grands investisseurs, que l'on peut discerner et dénoncer le scandale d'un monde ensauvagé à qui la raison politique est devenu quasi inaudible.

L'autisme est une maladie qui touche donc aussi les civilisations.

**Luc de Goustine**

---

---

## **Quel mouvement social pour quelle République sociale ?**

**Philippe Arondel**

économiste et sociologue, théoricien de l'action syndicale, auteur de l'essai *La pauvreté est-elle soluble dans le libéralisme ?*, coll. Ulysse, éd. Belin, 2004.

Confronté depuis de nombreuses années à une offensive néo-libérale radicale, le mouvement social cherche à forger contre vents et marées les stratégies de résistance permettant au modèle républicain de survivre et de se rénover. On ne s'étonnera donc guère que, dans son souci de battre en brèche les visées liberticides et anti-sociales des tenants de la société de marché, celui-ci se rapproche, non sans un sens aigu des opportunités, des grandes problématiques qui sont aujourd'hui au cœur de ce que l'on appelle, d'une façon un peu rapide, la renaissance de la société civile. Là où le bât blesse, c'est que ces nouvelles thématiques à la mode s'inscrivent pour la plupart dans une démarche à la fois séduisante et ambiguë aboutissant à enracer une sorte de compromis social-libéral, favorable en dernière analyse aux grands intérêts transnationaux.

Inventaire critique de ce nouveau compromis en gestation dont les articulations conceptuelles constituent, qu'on le veuille ou non, les prémisses d'un mode inédit, et sophistiqué, de gouvernance néo-libérale au service du capitalisme mondialisé.

Comme il paraît loin, le temps où le syndicalisme, interprète et relais inspiré des aspirations populaires, était l'un des vecteurs des grands compromis progressistes qui ont scandé, depuis le tournant historique de l'après-guerre, notre histoire sociale ! Comme elle semble déjà presque remisée aux oubliettes de l'histoire, l'heureuse époque où, sur fond d'une « lutte de classe » tout à la fois assumée et transcendée, celui-ci co-écrivait, jour après jour, un pacte républicain dont les avancées contribuaient à affranchir les salariés de la violence ordinaire du marché !

Cet texte résume son intervention à la Session de Politique appliquée organisée par l'IFCCE à La Chapelle-Saint-Luc, Aube, les 29 & 30 octobre 2005 sur le thème «Quelle République sociale pour demain ?».

## Un syndicalisme au pied du mur

Alors que la contre-révolution libérale - une contre-révolution qui n'hésite point à se parer des atours de la justice sociale et du bien commun - ne cesse de marquer des points, le syndicalisme, quasiment toutes sensibilités confondues, hésite entre une stratégie « d'accompagnement » de contre-réformes présentées comme inéluctables, naturelles, et le désir de défendre les salariés jusqu'au bout, fût-ce parfois au prix d'une crispation conservatrice de mauvais aloi, et souvent contre-productive.

Cette oscillation, qui est la traduction d'une profonde crise d'identité, ne va pas, à l'évidence, sans provoquer des débats houleux et passionnés dans un mouvement social dont la plupart des repères traditionnels, qu'ils soient d'ordre technique ou idéologique, se trouvent bousculés, voire totalement balayés, par une globalisation d'essence anglo-saxonne aux rebombées concrètes subtilement totalitaires.

### *Le grand bond en arrière ?*

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'émergence progressive d'un nouveau modèle d'accumulation capitaliste fondé sur la toute-puissance de la finance globalisée - c'est à dire, en bon français, des marchés financiers et des fameux « zinzins »<sup>1</sup> - pousse quasi mécaniquement à une déconstruction rageuse, systématique, des régulations protectrices et intégratrices qui ont présidé à l'enracinement, dès les années trente, des « grands récits émancipateurs » portés sur les fonts baptismaux au cours du « stupide » XIX<sup>e</sup> siècle.

Le syndicalisme, plus particulièrement celui qui se réclame de la problématique réformiste, se retrouve désormais piégé par la montée en puissance impétueuse d'une gouvernance d'entreprise qui sacrifie la *shareholder value*<sup>2</sup>... et transforme les salariés en pure variable d'ajustement<sup>3</sup>. Pris à revers en quelque sorte par une mondialisation qui sape les fondements, tant pratiques que théoriques, des fragiles « contre-pouvoirs » qu'il avait contribué à édifier face à l'arrogance immémoriale du capital, il peine - pour ne pas dire plus - à reprendre la main sur un terrain actionnarial inconnu, où la manipulation conceptuelle s'allie sans cesse avec la lutte pour la domination économique la plus insensée.

### *Le piège du statu quo*

Face à cette nouvelle donne qui fait voler en éclats ce que l'on a coutume d'appeler, chez les théoriciens de l'Ecole de la régulation, le contrat social fordiste, la tentation est grande, pour ceux qui sont en charge de défendre les intérêts moraux et matériels des salariés, d'opérer un repli en bonne et due forme derrière la ligne Maginot des acquis.

- 1. Grands investisseurs institutionnels.
- 2. Crédit de valeur actionnariale.
- 3. Cf. Liem Hoang-Ngoc, *Refermons la parenthèse libérale*, Editions La Dispute, 2005.

Certes, il ne saurait être question, comme certains pseudo-syndicalistes ralliés à la pensée unique le préconisent ouvertement, de devenir co-gestionnaires de soi-disant réformes sociales qui ne poursuivent d'autre objectif, par-delà leur phraséologie progressiste, que d'assujettir finement le salariat aux nouvelles et aliénantes formes du capitalisme contemporain. La lutte pour préserver les protections arrachées de haute lutte au cours des décennies écoulées - protections qui étaient parvenues, dans le cadre même de l'entreprise capitaliste, à esquisser une forme de citoyenneté salariale - reste plus que jamais d'actualité. Quelle serait la légitimité d'un syndicalisme qui, confondant réalisme et fatalisme, lucidité et allégeance aux dogmes du jour, se ferait le complice de stratégies visant à invalider l'idée même de progrès social ? Quelle chance aurait le syndicalisme de séduire les franges les plus exploitées du salariat contemporain si son seul rôle n'était que d'apposer sa signature au bas d'accords au rabaiss organisa une régression sociale de choc ?

*Mettre l'imagination au pouvoir*

Mais cette fidélité, pour être autre chose que l'expression d'un témoignage éthique désespéré et désespérant, face au retour en force de la barbarie sociale sur la planète, y compris dans les pays industriellement avancés, se doit d'être revisitée, fécondée, par de nouvelles problématiques progressistes liant intimement, dialectiquement, souci de défendre becs et ongles l'Etat Providence classique et volonté d'inventorier les chemins d'une nouvelle régulation sociale pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Comment imaginer en effet, sauf à se bercer de dangereuses illusions, que le combat pour la pérennité de nos acquis nationaux puisse faire l'économie d'une réflexion de fond - une réflexion capable de pratiquer avec courage et talent l'autocritique - sur les moyens à mettre en œuvre pour ouvrir ce que l'on pourrait appeler, d'une formule rapide, le cycle d'un nouveau compromis social stable, à visage humain ?

Il convient d'en être persuadé, ce cycle n'a de chance de voir le jour qu'à la condition expresse que le syndicalisme, par un *aggiornamento* de grande ampleur, sache se doter, au plan pratique comme au plan idéologique, des outils lui permettant de peser enfin sur le nouveau cours capitaliste en gestation. Alors que la mondialisation - expression euphémisée de l'éternelle lutte du capital pour se soumettre les forces créatrices du travail - poursuit méthodiquement, via un politique asservi, le dynamitage des pactes régulateurs nationaux et impose une logique mortifère de mise en concurrence des salariats et des peuples, il lui revient de prendre la tête de ces nouvelles « multitudes »<sup>4</sup>, pour reprendre l'expression de Toni Negri, qui aspirent confusément à une autre histoire, une autre histoire affranchie du règne de la marchandise et de ses logiques réificatrices.

■ 4. Nous faisons ici allusion aux thèses très à la mode du théoricien du capitalisme cognitif, Toni Negri.

### *Subvertir les conceptions du monde dominantes*

Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre que l'inscription du mouvement social dans une temporalité alternative, libérée du culte de la rentabilité à tout prix, , suppose un renversement complet de perspective philosophique par la remise en cause drastique de la *Weltanschauung*<sup>5</sup> néo-libérale dominante.

Rompant avec le confort intellectuel des années 1980 - années perdues où une certaine mollesse conceptuelle le disputa souvent à un aveuglement étrange - le mouvement social doit réapprendre, petit pas après petit pas, la grammaire iconoclaste de la confrontation idéologique.

Contrairement à ce d'aucuns prétendent un peu légèrement, le combat des idées n'est pas un luxe d'intellectuel déconnecté des réalités prosaïques de la vie sociale mais, bien au contraire, la démarche d'une intelligence ouverte qui essaie avec humilité d'en saisir les articulations invisibles et les enjeux profonds. Bref, oser s'aventurer aujourd'hui sur le chemin de l'affrontement idéologique, c'est, d'un même mouvement démystificateur et refondateur, refuser de s'en laisser conter par les prophètes libéraux de la « fin de l'histoire »<sup>6</sup>.

Derrière cette mythologie intéressée de la fin de l'histoire, ce qui se dissimule, en effet, est rien moins qu'une tentative de légitimation et de sacralisation du « désordre établi » tant dénoncé par le philosophe personnaliste Emmanuel Mounier. Dans un article intitulé de façon fort significative « L'essence du néo-libéralisme », Pierre Bourdieu ne pouvait-il pas s'écrier<sup>7</sup> ?

« Et si le libéralisme n'était en réalité que la mise en pratique d'une utopie ainsi convertie en programme politique, mais une utopie qui, avec l'aide de la théorie économique dont elle se réclame, parvient à se penser comme la description scientifique du réel. »

### *Reprendre langue avec l'histoire réelle*

C'est donc en faisant éclater l'imposture récurrente d'un discours libéral qui se présente comme le décalque du réel - l'interprète fidèle d'un réel préalablement reconfiguré selon les lignes de force d'une « pure fiction mathématique »<sup>8</sup> - que le syndicalisme pourra de nouveau être en phase avec ceux – de plus en plus nombreux ! – qui font chaque jour le dur apprentissage de la « désaffiliation » honteuse et de « la perte de soi »<sup>9</sup> .

Cette lutte sur le front idéologique ne doit cependant pas être pensée comme une fin en soi, mais comme l'amorce d'une stratégie de rupture visant à faire émerger un autre type de syndicalisme capable de réunifier le salariat - ou plus exactement les différents salariats mis en concurrence

■ 5. Conception du monde.

■ 6. Cf. Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992.

■ 7. Pierre Bourdieu « L'essence du néo-libéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998.

■ 8. Ibidem.

■ 9. Danièle Linhart, *Perte d'emploi, perte de soi*, éd. Eres, coll. « Sociologie clinique », octobre 2002.

par la globalisation ultra-libérale- autour d'une nouvelle utopie de transformation sociale.

### **Les prémisses d'une ontologie de la rupture**

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'on voit se dessiner, au travers de la publication de livres à succès ou de la montée en puissance de la mouvance dite altermondialiste<sup>10</sup>, ce qui pourrait constituer un corpus conceptuel minimum de résistance face aux errements du libéralisme contemporain. Les syndicalistes soucieux de rompre avec les logiques délétères de « l'accompagnement » des contre-réformes libérales doivent s'approprier avec finesse ce trésor doctrinal en gestation, en faire le cœur d'un programme d'urgence à vocation pédagogique, susceptible de faire renaître l'espoir en un avenir moins soumis aux rythmes erratiques de la globalisation financière.

Il reste que ce désir de s'appuyer sur les concepts non conformiste émergents, de se lier aux nouvelles expériences de lutte naissantes, ne doit pas rimer - ce qui serait une véritable catastrophe – avec des ralliements naïfs, sans recul critique, à toutes les thèses néo-réformistes qui se proposent ici ou là dans un confusionnisme parfois douteux de contrer les dérives de l'impérialisme du « tout marché ». Il est en effet des préconisations - pour employer l'atroce jargon à la mode ! - qui, malgré l'aspect séduisant et radical qu'elles revêtent, ne peuvent qu'être impitoyablement rejetées dans la mesure où elles s'inscrivent, parfois même à leur corps défendant, dans un projet subtil de légitimation des maux qu'elles sont censées combattre. Séparer le bon grain de l'ivraie : cette formule évangélique doit être source d'inspiration pour le syndicalisme s'il ne veut pas succomber, une fois encore, au démon de l'enthousiasme sans principes.

### *S'émanciper des fausses problématiques*

Cette lucidité est d'autant plus de mise que les fausses bonnes solutions, les faux amis au masque trompeur, sont souvent lovées au cœur de positionnements d'une grande rectitude conceptuelle et morale. Pour parler clair, les rhétoriques les mieux intentionnées peuvent couvrir les pires dérives éthiques, le tout dans un brouillard, voire un brouillage sémantique qui rend la perception et le décryptage pour le moins malaisés.

Ainsi en est-il, par exemple, du débat récurrent mélangeant le pire et le meilleur, qui ne cesse de rebondir autour de la question des liens que doivent entretenir les syndicats et les organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre du combat pour re-réguler en profondeur une mondialisation de plus en plus soumise aux contraintes déstructurantes de

■ 10. Cf. par exemple, le dossier du *Monde Initiatives* de janvier 2004 intitulé « Recettes de l'autre monde possible ».

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

la loi d'airain de la logique marchande.

Le syndicalisme, toute honte bue, doit-il apporter sa pierre à l'édification d'une ONGéisation du monde qui signifierait, à terme , sa dissolution dans un espace de régulation purement privé et caritatif ? Au nom d'un concept de gouvernance aussi flou que pervers, est-il loisible qu'il se fasse le héritier d'une sorte d'humanisme de seconde zone qui le verrait renoncer à sa vocation contestataire traditionnelle ? Oubliant ce qui a toujours fondé sa légitimité historique - la défense implacable des intérêts moraux et matériels des salariés<sup>11</sup> - est-il désormais destiné à jouer le rôle peu glorieux « d'ambulancier de la modernité marchande » ?

### *Société civile : le temps de toutes les ambiguïtés*

Poser ces questions, c'est sans doute y répondre - tant, dans sa préhistoire balbutiante comme dans son histoire récente marquée au coin de nombreuses ambiguïtés, le syndicalisme a toujours beaucoup plus poursuivi le dessein d'une transformation radicale du monde - que d'une adaptation servile aux errements d'un capitalisme au grand dam des valeurs de solidarité et d'émancipation. Qu'il cultive la philosophie d'un réformisme bon teint ou qu'il affiche le souci d'une rupture profonde avec l'économie de liberté, le syndicalisme s'est toujours pensé comme le moteur de la construction d'une cité nouvelle où l'homme, notamment dans le cadre de son travail, serait libéré de la plupart de ses chaînes, arraché à la déréliction d'un système de production matérialiste et « chosifiant ».

Autrement dit, le rapprochement ONG/syndicats - rapprochement qui, on l'aura compris, ne peut être menée qu'avec la plus extrême circonspection - n'a de sens que s'il s'inscrit dans une ligne stratégique offensive ayant pour objectif de refaire du rapport de force face à un capitalisme actionnarial plus puissant que jamais. Ce dont il s'agit en fait, en un moment historique où la finance globalisée de marché, par un « coup d'état légal » à répétition, tente de reconfigurer drastiquement à son seul profit le rapport salarial, c'est de se donner les moyens de peser à nouveau, à partir d'une conception rénovée de la notion de mouvement social, sur les grands choix managériaux des entreprises, notamment celles pour lesquelles l'arène mondiale est déjà le terrain d'intervention naturel.

Les expériences menées, tout au long des années écoulées, pour essayer, par exemple, de faire respecter, plus particulièrement dans les zones franches où la sous-traitance sauvage débouche sur un quasi esclavage salarial, les grandes et protectrices conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont apporté la preuve qu'il était possible de fédérer dans un même front tous ceux qui, par-delà leurs visions du monde diffé-

■11 Cf l'énoncé de l'loi Waldek Rousseau qui, dans notre pays, a donné un statut légal à l'action syndicale.

rentes et parfois leurs intérêts divergents, militent pour une refondation du monde à visage humain.

### **A la recherche d'un modèle syndical alternatif**

De ces essais couronnés de succès, ne serait-il pas quelque peu hâtif de conclure à la possibilité, dans un délai assez rapide, de graver dans le marbre d'un statut théorique et pratique définitif ce qui peut apparaître à nombre d'observateurs de la chose sociale comme un pur et simple frontisme de circonstance ? En d'autres termes, l'heure serait-elle à la naissance d'un syndicalisme *new look* cherchant, sans exclusive aucune, à rassembler autour de ses valeurs de solidarité et de refus des corporatismes, l'immense armée - et le terme de « *multitude* » acquiert ici tout son sens subversif – de ceux qui souffrent dans leur chair et leur sang de « l'horreur économique » issue de la restauration libérale née au tournant des années 1980 ?

Force est de constater que le syndicalisme « institué » ne semble guère mûr pour ce véritable saut paradigmique, cette révolution culturelle de grande ampleur, même si, en certaines régions du monde où le *tsunami* néo-libéral a poussé à une déshérence sociale et éthique abyssale, l'on observe les prémisses, du moins au plan idéologique, d'un tournant organisationnel syndical répercutant les problématiques les plus fécondes.

Il faudra un jour s'attacher à une analyse en profondeur - une analyse ne celant rien des contradictions et des apories qui la sous-tendent - de la notion de Mouvement national des travailleurs porté sur les fonts baptismaux par les syndicats chrétiens d'Amérique latine depuis de nombreuses décennies. En poussant jusqu'au bout les virtualités « révolutionnaires » de l'idée de rassemblement très large de toutes les victimes du libéralisme, ces derniers n'ont-il pas franchi, avec les meilleures raisons du monde, la ligne jaune séparant le syndicalisme classique - même relooké aux couleurs de certain solidarisme à tonalité altermondialiste - de sa contrefaçon grimaçante lorgnant vers les délices du tissu associatif ? Ou bien, avec un sens aigu des futurs possibles, ne sont-il pas les précurseurs incompris de ce qui sera demain la forme dominante d'un syndicalisme en phase avec les demandes d'un salariat pluriel, divisé sur lui-même, redistribué sans cesse selon les canons d'une valorisation marchande ne connaissant aucunetrière, s'étendant jusqu'aux frontières d'un entrepeneuriat... considéré naguère comme l'*« ennemi de classe »* ?

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

### *Réguler le capitalisme patrimonial avec ses propres armes ?*

A moins de se contenter de psalmodier les pseudo-vérités du jour, on n'échappera pas au même questionnement iconoclaste en ce qui concerne les thématiques à la mode sur la gestion éthique de l'épargne salariale. Il ne saurait être question de se priver des nouvelles opportunités de régulation que peut offrir, pour reprendre les thèses dérangeantes d'un économiste comme Michel Aglietta, la socialisation rampante du capital qu'induit mécaniquement l'explosion mondiale de la grande épargne collective. Comment ne pas applaudir des deux mains aux propos qu'il tenait, il y a peu, dans un revue de réflexion syndicale ?

« Pour les syndicalistes, il est décisif de formuler des orientations stratégiques sur l'allocation de l'épargne salariale. Décider d'orientations claires, transparentes, pouvoir intervenir sur la part de l'internationalisation, les grandes différenciations sectorielles, les emplois, les placements à risques, tels sont les grands axes de ce que devrait être une stratégie syndicale en phase avec les impératifs de l'heure. Ces choix appellent une procédure collective de décision, ce qui suppose, bien évidemment, un mécanisme de représentation des épargnants. A partir d'une bonne gestion du capital, des avancées, à la marge, se produisent, tel le développement des fonds éthiques, ainsi qu'une préoccupation croissante pour les paramètres sociétaux et environnementaux. Toutes choses qui me paraissent difficiles, sinon impossibles, dans le cadre d'une gestion à court terme. Ce qui est en jeu, en ce début de vingt et unième siècle, c'est notre capacité à faire émerger une notion que les marchés financiers n'adoptent pas spontanément : celle du rendement social du capital. »<sup>12</sup> ?

La où le bât blesse, c'est que ce beau programme de réformisme éclairé pour temps de mondialisation financière exacerbée ne relève pour l'instant que du pur vœu pieux... quand il ne sert pas, hélas, de justification idéologique au ralliement de certains syndicalistes - des syndicalistes ayant troqué la vertu de prudence contre un désir de puissance sociale sans finalité - à l'ordre actionnarial établi. Quant aux autres, c'est à dire aux « derniers des Mohicans » qui ne s'interdisent pas les compromis équilibrés et offensifs à la condition *sine qua non* qu'il servent utilement la cause des salariés, ils sont bien obligés de constater que la gestion alternative de l'épargne salariale s'apparente au mieux à une rhétorique de l'impuissance maquillée en volontarisme, au pire à une arnaque conceptuelle et pratique risquant à tout moment de les transformer en actionnaires activistes entièrement dédiés à une gestion loyale du capitalisme patrimonial.

■ 12. Michel Aglietta, « Le syndicalisme doit être au cœur d'une gestion alternative de l'épargne salariale », *Questions économiques et sociales*, revue du Bureau d'études de la CFTC, numéro 90, mars 2001.

### *Un « activisme » syndical totalement asservi ?*

Dans une roborative réflexion sur le rôle des syndicats américains dans la gestion des fonds de pension, Catherine Sauviat et Jean-Marie Pernot ont mis l'accent, en termes dénués de toute ambiguïté, sur les impasses tragiques d'un paritarisme nouvelle mouture ambitionnant de chevaucher le tigre du capitalisme transnational :

« Les retombées de nouvel activisme sont pour le moins ambivalentes. En se situant sur le terrain de l'entreprise et du *corporate governance*, les syndicats parviennent à faire entendre leur voix dans le cercle des investisseurs institutionnels, et à gagner de la légitimité en tant que tels. Mais le prix à payer est élevé : ils doivent aligner leurs comportements et leurs votes sur ceux des autres actionnaires et revendiquer avec eux la maximisation de la valeur actionnariale. Car les FP syndicaux ont besoin d'alliances pour faire passer leurs résolutions, ce qui les constraint à rester dans le droit fil des revendications des autres actionnaires activistes. Ceci explique que les résolutions des FP syndicaux soumises aux votes soient pratiquement en tout point conformes à celles des autres actionnaires<sup>13</sup> .»

### *Encadrer la précarité ou la combattre ?*

La même prudence doit être observée en ce qui concerne l'apparition sur le marché des idées en vogue et de la langue de bois consensuelle du concept flou, sémantiquement ambigu, de « sécurisation des parcours professionnels ». Certes, de prime abord, celui-ci fait l'unanimité dans de nombreux cercles de pensée et paraît être en phase avec les aspirations du salariat contemporain à maîtriser, autant que faire se peut, ses trajectoires de travail - trajectoires qui, depuis le tournant néo-libéral des années 80, ont une fâcheuse tendance à être en ligne brisée, voire totalement chaotiques. Pour de nombreux salariés de ce début de siècle, la vie professionnelle, si ce vocable a encore un sens, s'apparente en effet à une sorte de parcours du combattant épuisant, un fond de précarité étant devenue le point de passage obligé pour conquérir - et rien n'est encore sûr ! - le « paradis » de l'emploi stable et correctement rémunéré.

Sécuriser les parcours professionnels consisterait, aux dires des idéologues qui en font la promotion intéressée, à mettre en œuvre une sorte de nouveau statut du travail permettant au salarié, lors des différentes phases de son parcours professionnel ou para-professionnel, de se voir garantir un certain nombre de droits minimum en matière de retraite, de protection sociale, de formation... Autrement dit, comme aiment à le répéter les plus fervents défenseurs de cette thématique soi disant *re-régulatrice*, il s'agirait moins de défendre l'emploi en tant que tel, et de le pérenniser contre

■ 13. Catherine Sauviat et Jean-Marie Pernot « Fonds de pension et épargne salariale aux Etats-Unis : les limites du pouvoir syndical », *L'année de la régulation*, La Découverte, 2000.

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

vents et marées dans ce contexte de globalisation, hostile par essence aux situations acquises et aux conservatismes organisationnels, que de doter le travailleur de nouveaux droits lui offrant la possibilité de se bâtir une mobilité volontaire et ascendante, de gérer en sécurité les formes de flexibilité temporelles et spatiales rendues nécessaires par le nouveau cours capitaliste patrimonial émergeant.

Soucieuses de ne point apparaître comme les gardiennes d'un immobilisme condamné par l'histoire, la plupart des grandes confédérations syndicales, à l'exception notable de Force Ouvrière, se sont ralliés avec armes et bagages à cette Vulgate moderniste qui ne laisse pas de susciter, par-delà sa présentation incontestablement séduisante, un certain malaise<sup>14</sup>. Pour une raison bien simple : aujourd'hui, habilement instrumentalisée par le courant néo-libéral, cette novation s'inscrit dans une offensive qui vise tout simplement à donner le coup de grâce aux dernières régulations encore existantes, de façon à faire du salarié une pure et simple variable d'ajustement dans la « guerre économique mondiale ».

### **Vers un compromis social-libéral ?**

Il suffit de parcourir, même superficiellement, les rapports Cahuc-Kramarz ou Blanchard-Tirole pour comprendre combien, derrière le souci ostentatoirement proclamé d'un encadrement meilleur et plus protecteur de la précarité actuelle, se profile à l'horizon un Yalta politico-syndical périlleux et, en dernière analyse, surtout favorable aux grands intérêts en place. Les préconisations de ces rapports - qui ont fait l'objet d'une médiatisation échevelée et irresponsable - tournent pour la plupart, à des nuances près, autour de l'idée d'un « échange politique » que l'on peut résumer dans les termes suivants : au couple réglementation/stabilité d'antan - qui, comme chacun est censé le savoir, a failli dans sa tâche de régulation de la relation salariale ! - il convient de substituer, avec l'aide du mouvement social, le couple souplesse/sécurité, de manière à mettre en conformité le statut salarial avec la nouvelle donne du marché mondial.

En termes concrets, et c'est là, bien sûr, que se nouent des contradictions potentiellement explosives, cette stratégie de substitution, abusivement exaltée comme le surgissement d'une nouvelle frontière idéologique et pratique, reviendrait à essayer de faire avaliser par les acteurs syndicaux un gravissime recul de la législation du travail existante - en matière de droit du licenciement notamment - en échange de nouvelles normes sécurisant, paraît-il, des trajectoires professionnelles, désormais abandonnées au bon vouloir des directions d'entreprise.

Sauf à faire preuve d'une naïveté déconcertante, comment croire un instant que, dans l'état actuel du rapport de forces social, les salariés puis-

■14. Dans le langage de la CGT, sécuriser les parcours professionnels, cela s'appelle la sécurité sociale professionnelle, ou encore la sécurité/emploi/formation. Quant à la CFTC, elle défend depuis plusieurs mois, une mouture originale de cette problématique ambiguë baptisée statut du travailleur.

sent réussir, ne fût-ce qu'à la marge, à jeter les premiers fondements d'une « flexicurité » à la française qui leur octroie *de facto* des droits sociaux continus, même en cas de carrière discontinue ? Dans l'ambiance idéologique actuelle, soumise à la domination sans faille de la vision du monde néo-libérale, la recherche – intéressée - d'une synthèse entre les idéaux intégrateurs de la stabilité professionnelle et le souci d'une allégeance radicale aux canons matérialistes de la logique marchande, même repeinte aux couleurs du fameux modèle danois, procédant à une mise en jachère drastique des derniers pans du Code du travail encore existants, ne peut que déboucher sur un désastre social de grande ampleur.

### *Être soi-même et coopérer*

À ces quelques exemples emblématiques, on le voit donc : dans sa lutte quotidienne pour tenter de bâtir de nouveaux « contre-pouvoirs » face à la toute-puissance d'un argent anonyme, dénationalisé, affranchi de toute discipline morale ou politique, le syndicalisme se trouve en ce début de vingt et unième siècle confronté à des choix stratégiques délicats qui touchent, qu'on le veuille ou non, à ce qui a toujours constitué son essence intime : sa capacité jamais démentie, même aux pires heures de son histoire, d'incarner une volonté de subversion des structures sociales établies.

Certain « aventurisme » néo-réformateur aux accents ambigus - dont le syndicalisme embrasse parfois la cause avec beaucoup de légèreté ou d'enthousiasme naïf - ne constitue-t-il pas un piège mortel pour un mouvement social dont toute l'énergie, par les temps qui courrent, devrait être tournée, via un activisme de bon aloi, vers une reconquête en profondeur d'un salariat désabusé, intellectuellement déboussolé, de plus en plus tenté de céder aux sirènes du populisme ?

Sur ce point comme sur tant d'autres, une réponse univoque s'avère difficile, pour ne pas dire impossible. Pour une raison aveuglante : le combat syndical, sauf à sacrifier aux antennes obsolètes du « grand soir » ou d'un conservatisme contre-productif, ne peut faire l'économie, au jour le jour, dans un esprit offensif, d'une synthèse lucide entre les impératifs de la réforme à petits pas et ceux de l'utopie creusant le ciel du futur. Autrement dit, ce n'est qu'en faisant le lien dialectique entre la pédagogie du compromis social équitable – c'est à dire celui qui, à un moment donné, acte tout le possible - et celle de la rupture désirable, libératrice, que l'on peut, dans les circonstances présentes, avoir quelque chance d'ouvrir une brèche dans le mur de la finance globalisée de marché... et de l'indifférence.

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

### *Redevenir acteurs de notre destin*

C'est donc armé d'un pragmatisme doublé d'un sens aigu des valeurs qui ont inspiré, dès son aurore, son action de terrain, que le syndicalisme doit se frotter aux problématiques « décoiffantes » qui traversent une société civile en plein renouveau, demeurant à l'écoute de la souffrance qui monte confusément des profondeurs d'un salariat souvent en proie au fatalisme ou au repli identitaire. Tandis que, de plus en plus, la classe dirigeante, incapable de prendre la mesure des dysfonctionnements éthiques et sociaux qui menacent la cohésion sociale, s'enlise dans des opérations politiciennes à la petite semaine, il est de sa responsabilité historique de proposer les ruptures qui sauvent et visent à refaire de la personne humaine le cœur d'un processus productif émancipé de « l'utilitarisme » dominant.

Qu'il s'agisse du rôle des ONG dans le cadre de la globalisation actuelle, de la gestion supposée éthique de l'épargne salariale, ou de la mise en œuvre du concept de responsabilité sociale de l'entreprise (RES), c'est avec un réalisme branché sur les pulsations d'une utopie à hauteur d'homme, se refusant à ce totalitarisme du bien qui a, par le passé, accouché des pires reculs des droits sociaux, qu'il doit aller à la rencontre du militarisme original - baptisé parfois un peu vite « altermondialiste » - qui inventorie les chemins d'une libération humaine réconciliant les frères ennemis d'hier : l'individualisme et la solidarité, l'autonomie et la communauté, la liberté de pensée et la transcendance de la loi républicaine.

Il y va tout simplement de sa survie et, bien sûr, de la pérennité des idéaux solidaristes dont il est le garant ultime dans un monde où, comme le dénonçait Paul Nizan au début de la seconde guerre mondiale :

« *Homo economicus* marche sur les derniers hommes, il est contre les derniers vivants et veut les convertir à sa mort. »

**Philippe Arondel.**

---

---

## **Carnet de bord d'un inspecteur du Travail**

**Gérard Filoche**

inspecteur du Travail, animateur au Parti socialiste du courant NPS, promoteur du Non au référendum sur le Traité constitutionnel européen, qui n'a pas approuvé la « synthèse » au congrès du Mans. Il est le rapporteur de cet état de la question sociale vue à travers le rôle, les moyens et le statut, tous menacés, de l'inspection du Travail.

Paris, le 13 décembre 2005

« Simplification du droit du travail », « modernisation » et « recodification » du code du travail, « réforme » de l'inspection du travail, autant de mesures qui convergent toutes vers le même objectif : porter atteinte aux droits des travailleurs, de leurs syndicats.

### **Code du Travail, Inspection du Travail, la vérité sur les « réformes » du gouvernement**

Après l'allègement des procédures relatives aux licenciements économiques, l'assouplissement continual des règles relatives à la durée du travail qui conduit non pas à « travailler plus pour gagner plus » mais à ce que les heures supplémentaires soient encore moins rémunérées, le gouvernement a poursuivi cet été son offensive contre les droits des salariés :

Nous reproduisons ici avec son accord ce texte que le secteur SETE de l'UNAS - CGT relayé par le groupe D&S a décidé de diffuser « en direction de tous... parce qu'au premier chef c'est les travailleurs qui sont concernés ». C'est à nos yeux l'image instantanée et concrète, en ce début d'année, du combat qui se livre pour sauvegarder le principe-même du droit du travail dans une « république sociale ».

CGT Unas Sete, 50ter rue de Malte, 75011 Paris, tel : syndicat cgt@cgt-travail.gouv.fr ou gerard.filoche@wanadoo.fr

- Contrat nouvelles embauches avec sa période d'essai de deux ans au cours de laquelle le salarié peut être licencié sans procédure préalable et sans que l'employeur ait à justifier d'un motif ;
- Exclusion du décompte des effectifs des jeunes de moins de 26 ans (le Conseil d'Etat vient de la suspendre) ;
- Mise en place du forfait jour, par « accord », pour les salariés non cadres ;
- Éloignement des élus du personnel des salariés par l'allongement de la durée du mandat ;
- Possibilité de faire travailler les jeunes de moins de 18 ans le dimanche, les jours fériés et la nuit ;

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

- Élargissement du chèque emploi qui permet aux entreprises jusqu'à 5 salariés de s'exonérer de la rédaction du contrat de travail et du bulletin de salaire ;
- Création du « travail à temps partagé » qui autorise le prêt de main-d'œuvre à but lucratif ;
- Repos hebdomadaire par roulement accordé à de nouvelles activités (jardineries, entreprises et services d'ingénierie informatique pour les activités d'infogérance, établissements de location de DVD et de cassettes...), ces établissements pouvant désormais faire travailler leurs salariés le dimanche.

C'est en cohérence avec les dispositions précédentes et afin de satisfaire la revendication du MEDEF et de l'Union Européenne pour qui le code du travail trop rigide est un frein à l'emploi que le gouvernement a ouvert le chantier de recodification du code du travail.

Le 16 février 2005, Gérard Larcher, Ministre délégué aux relations du travail, a installé une commission chargée de rédiger un nouveau code du travail dont l'entrée en vigueur est prévue pour le mois de juin 2006.

Dans le même temps, une autre commission travaille sur la mise en place d'un code des transports incluant l'ensemble des dispositions sociales. Concernant le secteur agricole, il s'agit de transférer les dispositions sociales spécifiques dans le code rural. Pour les salariés de ces deux branches fortement déréglementées, le respect par leurs employeurs du code du travail s'éloigne encore un peu plus.

Malgré les annonces d'une recodification à « droit constant », les éléments dont nous avons pu disposer démontrent que cette réécriture ne l'est pas.

### **Quelques exemples :**

1- Jusqu'ici, il y avait d'une part les dispositions relatives au contrat à durée indéterminée et d'autre part, les dispositions relatives au CDD et au travail temporaire encore considérés comme des contrats d'exception. Aujourd'hui, on introduit un Titre « Dispositions communes à la formation et à l'exécution de tous les contrats de travail ».

Comment ne pas voir dans cette présentation la mise en œuvre de la volonté de l'Union Européenne, du Gouvernement et du MEDEF, d'imposer un contrat unique, précaire pour tous à la place du CDI ? Le contrat nouvelles embauches n'annonce-t-il pas cet objectif ?

2- La durée du travail est maintenant traitée dans la même partie que le salaire et l'intéressement et non plus dans le titre sur les conditions de travail.

---

---

## *CARNET DE BORD D'UN INSPECTEUR DU TRAVAIL*

Il s'agit d'une revendication patronale ancienne qui entend traiter la durée du travail sous l'angle du coût du travail et non sous l'angle des conditions de travail.

3- L'actuel Titre intitulé « Conflits collectifs » sera transféré dans la partie relative aux relations collectives du travail et notamment à la négociation collective.

Le danger est grand que par accord collectif il puisse être introduit des clauses dites de « paix sociale » ou clauses de service minimum alors que jusqu'à présent elles sont considérées comme illégales car le droit de grève est un droit inaliénable, inscrit dans la Constitution, qu'un accord collectif ne saurait supprimer.

4- Une partie nouvelle sera créée intitulée « Dispositions relatives aux travailleurs temporairement détachés en France par une entreprise basée à l'étranger ».

Cette partie se composera de 7 chapitres. Jusqu'à présent, les règles applicables aux travailleurs en activité en France sont les mêmes. Avec cette nouveauté, s'agit-il de créer de la place pour la Directive Bolkestein reconfigurée (dont on apprend qu'elle ressort) ?

5- Enfin, si actuellement le Livre VI s'intitule « Contrôle de l'application et de la réglementation du travail », dans le projet, la Partie VII s'intitule « Administration du travail et services de contrôles », et c'est en toute logique que le futur Code du Travail prend en compte la réforme en cours de l'Inspection du Travail.

En effet, pour que la boucle soit bouclée, et qu'aucun rempart contre l'arbitraire n'ait été oublié, un plan de « modernisation de l'Inspection du Travail » est lancé. Au-delà des agents de l'inspection, les transformations envisagées sont d'abord et avant tout des attaques contre la défense des droits de tous les travailleurs.

Lancée par l'aile la plus réactionnaire de l'UMP au printemps 2003 dans le cadre d'un projet de loi dit Madelin, les fondements de la réforme de l'Inspection du Travail et ses orientations ont été annoncés en juin 2005 par M. Larcher lors de son discours devant les élèves Inspecteurs du travail.

### **Aperçu de quelques mesures :**

- Crédit d'un **Conseil national de la politique du travail** composé de représentants des organisations patronales et syndicales, structure également déclinée au niveau régional.

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

On met donc sur le même plan les patrons et les salariés alors qu'au regard du Code du Travail les salariés sont des bénéficiaires et les patrons des assujettis. Le Code du Travail est né pour rétablir un équilibre là où il n'y avait pas un rapport de force égal. Ces instances seront associées aux questions de la politique travail et au contrôle.

- L'inspection du Travail passe du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et conventionnels à la mise en œuvre d'une *politique du travail*.

Aujourd'hui, chaque agent de contrôle de l'inspection définit son activité en fonction de ce qu'il constate sur le terrain et des demandes multiples et variées des représentants du personnel et des salariés. Aussi, il est clairement reproché à l'inspection du travail d'être trop proche des salariés et de manquer de « neutralité ».

La mise en place de la *politique du travail* est un moyen pour diriger l'action des agents de l'inspection afin que celle ci soit en phase avec les priorités patronales et gouvernementales. La présence de représentants syndicaux dans le conseil national de la *politique du travail* n'est pas une garantie face au bloc MEDEF-Gouvernement puisque, déjà, proposer aux employeurs de « superviser » l'action des services est une rupture sans précédent.

- Pour contraindre les agents de l'inspection à appliquer la *politique travail*, le ministre a réformé la notation et introduit l'individualisation et la variabilité des primes (c'est le système de la carotte et du bâton). Déjà la hiérarchie encourage certains collègues à supprimer leur permanence d'accueil au public.

Demain, si la réforme était appliquée, qui répondrait à vos préoccupations et demandes ? On vous dira : « désolé, mais au 1<sup>er</sup> trimestre, on s'occupe de la conformité des presses hydrauliques et au 2<sup>ème</sup> trimestre on doit contrôler les travailleurs étrangers ».

Ce que veut le Ministre du travail, c'est une inspection qui soit aux ordres et n'entende pas discuter les orientations et injonctions du Ministre alors qu'une convention de l'O.I.T. (n° 81) dispose que les agents de l'inspection du travail sont « indépendants de tout changement de gouvernement ».

Exit donc l'indépendance de l'inspection du travail qui la garantit, et avec elle les travailleurs, de l'influence des pouvoirs politiques en place.

L'inspection souffre du manque de moyens lui permettant d'exercer pleinement sa mission de service public et de l'absence de volonté des

---

---

## *CARNET DE BORD D'UN INSPECTEUR DU TRAVAIL*

gouvernements de faire respecter le code du travail et de cesser de le déréglementer.

Cette nouvelle orientation a été très exactement illustrée cet été par la circulaire Larcher du 29 juillet 2005, incorporant de force l'inspection du travail dans des actions, encore ponctuelles, sous contrôle de la police et/ou de la gendarmerie à des fins explicites de lutte contre l'immigration « irrégulière ». Comme si ce qui est en cause, ce n'est pas la mise en concurrence des peuples et des travailleurs entre eux pour des motifs d'abaissement du coût du travail au profit de grands groupes qui savent parfaitement utiliser tous les espaces de déréglementation ouverts par les gouvernements (ceux-là même qui montent ces opérations et l'Union Européenne).

### **Le Ministre veut instituer un Conseil national de l'Inspection du travail.**

Composé principalement de magistrats, ce Conseil traitera des pratiques et de la « déontologie », de l'indépendance des inspecteurs et contrôleurs du travail.

On passe à la sélection des bonnes et mauvaises pratiques, à l'établissement de « normes qualité » des contrôles. C'est ce que veut le MEDEF.

Les rapports au BIT, les deux documents que viennent de consacrer les télévisions à l'Inspection du Travail, les réactions des agents après l'assassinat des deux collègues de l'Inspection, tout démontre qu'envers et contre tout, s'appuyant sur leur mission, sur les dispositions encore contenues dans le Code du Travail, et malgré la pression des gouvernements successifs, du patronat et d'une réglementation systématiquement mise à mal, les agents de l'Inspection continuent de contrôler et veulent continuer cette mission en toute indépendance. C'est contre cela que le ministre constitue un tel organisme hors statut, ce qui crée un statut d'exception permanent.

L'inspecteur du Travail en section d'inspection deviendrait un « manager » chargé de mettre en œuvre la *politique du travail* nationale déclinée régionalement à la suite d'un « diagnostic » et « plan d'action » partagé avec notamment le MEDEF et de rendre des comptes dans ce domaine.

C'est donc sur tous les fronts et sous tous les angles que le gouvernement mène son offensive contre les garanties collectives.

Tous secteurs confondus (Ministère du Travail, de l'Agriculture et des Transports), 1400 inspecteurs et contrôleurs du travail ont pour tâche de

---

---

## *LA RÉPUBLIQUE SOCIALE*

vérifier l'application du droit du travail dans 1,2 millions d'entreprises salariant 15 millions de travailleurs.

Les agents de l'inspection du travail se battent contre les réformes actuelles mais ne peuvent gagner seuls.

### **Le combat des syndicats**

Le 2 septembre dernier, date anniversaire de l'assassinat de nos deux collègues en Dordogne par un employeur agricole, plus de 400 collègues étaient réunis à la bourse du travail de Paris à l'initiative de l'UNAS-CGT pour discuter et organiser la résistance nécessaire.

Dans la motion votée de ce jour, en présence de tous les syndicats, ils exigeaient notamment :

- le retrait des orientations de la réforme Larcher annoncée le 1<sup>er</sup> juillet 2005 à l'INT ;
- l'arrêt de la déréglementation et le retour d'un code du travail protecteur pour tous les salariés quelle que soit la branche d'activité ;
- le maintien de la section d'inspection du travail territoriale garante de son caractère généraliste et indépendant ;
- le doublement des sections d'Inspection du Travail avec les effectifs correspondant en IT, CT et agents de secrétariat

Réforme de l'inspection du travail et casse du code du travail sont deux choses imbriquées qui impliquent une bataille commune de l'ensemble du monde du travail.

D'ores et déjà, notre syndicat a pris l'attache de la confédération CGT afin de discuter de l'action commune à mener. Plusieurs Unions Départementales CGT ont été contactées sur cette question.

Pour construire le rapport de force nécessaire, il faut que chacun soit en mesure d'expliquer dans son entourage les enjeux existants autour de la recodification et de la réforme du code du travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, il a paru plus que nécessaire à notre organisation syndicale de s'adresser à toutes les organisations de la confédération pour agir ensemble, dans le cadre de la mobilisation, pour la sauvegarde du Code du Travail, pour le retrait des projets gouvernementaux, ce notamment à l'occasion de rencontres nationales à organiser.

CGT Unas Sete

---

---

## **La citoyenneté à l'épreuve de la communauté**

Alexandre Massonet

comédien et anthropologue -  
membre de la Société des Africani-  
stes (Ruanda, Burundi, Zaïre)-  
sujet de thèse «Le sport en Afri-  
que centrale au XXe siècle, le cas  
du Congo, du Ruanda et du Bu-  
rundi entre 1920 et 1990»

A l'heure où la société de consommation et le consumérisme nous présentent comme autant de tribus et de clans soumis à la « tatoo-attitude », à l'heure où la structure familiale, creuset initial d'une propédeutique à la vie sociale et active, s'enchâsse dans une dynamique de repli sur soi, devient ce nid douillet, incestueux, et reproduit son modèle chancelant dans les sectes, à l'heure où les intérêts grégaires et catégoriels se bousculent, interrogeant le sens et les valeurs de l'intérêt général et des devoirs de l'État sur fond d'un « mal français », la citoyenneté républicaine questionne les termes et la nature des liens et des nœuds qu'elle forme avec les communautés qui la composent, la conjuguent, la menacent ou l'élargissent.

La communauté, véritable vecteur entre l'individuel et le collectif, micro-lieu des principes de contradiction et de convergence de chaque organisation sociale et sociétale, se veut le lieu et temps de ce qui est commun, similaire, identique. La communauté au sens large est un groupe social ayant des caractères, des buts et des intérêts communs, ce peut être aussi l'ensemble des habitants d'un même endroit, d'un même État, ou encore un ensemble de pays unis par des liens économiques, politiques, etc..

### **Communautés en formation...**

Si le prisme communautaire se veut dans certaines modalités une bonne école pour intégrer la démocratie et l'intérêt général à travers la formation d'associations et de regroupements qui donnent forme au débat, il prend parfois les traits de résurgences sectaires. Cet engouement persistant pour les règles de vie collective, pour un retour à des valeurs partagées et communes s'inscrit dans un besoin de communautarisme, voire de « communautisme ». La culture sectaire bien qu'elle procède d'une faiblesse de l'ego et donc d'une démarche individualiste, revêt vite un besoin

---

## SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?

de collectivisme. La crise actuelle des mentalités réveille des formats ténu de solidarités que chacun essaye de retrouver, pour se protéger, dans des réseaux, lobbies, sectes, schémas de substitution avec cette autorité qui a fait cruellement défaut<sup>1</sup>.

Si le réflexe communautaire procède d'un instinct de protection en période de crise économique et sociale, s'il procède d'un rejet du système de Contrat social où l'irréductible autonomie de chaque homme, de ses mérites et de ses talents comme l'annonce la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, souffre de l'opacité des institutions, des difficultés d'expression d'un pouvoir politique et économique, d'un manque de respect, de trop de contraintes dans la vie quotidienne, si le réflexe communautaire procède d'un désir de promotion social ou d'un besoin de connexion, de reconnaissance, de moyen et de manière à l'ambition, il a toujours pour base une démarche affective. Une démarche davantage affective qu'égotiste. En effet, dans une communauté, la finalité de la logique de regroupement prime sur des individus que la cause rend interchangeables.

Faut-il que la société soit devenue à ce point étouffante et sclérosante dans ses rapports de production et de vie pour pousser à ce mouvement d'un sentiment, d'un besoin de reconnaissance affective, d'appartenance et d'assistance conjugué à un renoncement aux termes et aux engagements de la citoyenneté ? Faut-il s'effacer ou se réaliser dans un groupe pour se sentir exister en démocratie? Faut-il que les hommes politiques aient pourri jusqu'au concept de communauté nationale, de citoyenneté, de nation au profit de leurs réseaux et coteries, d'une fraternité de négociants, d'un égalitarisme flou et désincarné incitant les hommes à se communautariser non pas « pour mettre en commun les quelques raisons qu'ils possèdent de se juger meilleurs que les autres »<sup>2</sup>, mais pour mettre en commun leur non-raison de vivre dans un système où l'homme se veut responsable, où le combat se veut civique, où les lois sont d'esprit où la justice est d'inctime conviction ?

Aux États-Unis, l'égalité est devenue le maître mot de toutes les communautés (afro-américains, hispano-américains, femmes, homosexuels, etc.). Au nom d'une égalité entre tous, on adultera les vérités historiques, on invente de nouveaux génies ou créateurs et l'on pratique des discriminations positives. On charcute, fractionne et réinvente plusieurs siècles d'histoire de l'humanité, des sciences, des découvertes pour correspondre aux cadres des mentalités, des représentations et aux normes d'organisation de la société de l'Amérique des années 1990<sup>3</sup>. Les valeurs américaines ont dangereusement vocation à l'universalisme et la France emprunte plusieurs aspects des routes sinuées et perverses de la communautarisation.

■1 Voir Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide, essai sur l'individualisme contemporain*.

■2 In Georges Bernanos, *Les grands cimetières sous la lune*, Plon, 1938, 361 p., p. 7.

■3 On pourra se pencher sur les effets du « multiculturalisme » dans les universités américaines où chaque communauté institue son propre centre de recherche afin de s'inventer un passé mythique, débarrassé des humiliations, des défaites, des subordinations, des scorries de son histoire, à travers par exemple les écrits afrocentristes d'un intellectuel comme Cheik Anta Diop.

---

---

## LA CITOYENNETÉ À L'ÉPREUVE DE LA COMMUNAUTÉ

Tout se passe comme si, pour se sentir une quelconque qualité de citoyen et donc s'affirmer comme tel aux yeux des autres, il fallait se sentir unique, c'est à dire essentiel dans le processus de fonctionnement d'une cité, héritier et donc attaché à une revendication, à une transmission, et enfin fort, très fort, voire le plus fort, en tout cas assez fort pour écrire son histoire et - pourquoi pas ? » - l'histoire des autres. Finalement, on s'aperçoit que les démarches identitaires, revendicatives et démonstratives des communautés « ethniques », « sexuelles » et autres sont assez proches des aspirations, des motivations qui donnent un corps et un sens à la démarche citoyenne. La citoyenneté qui a pris forme en France depuis la Révolution française jusqu'à la Troisième République s'est constituée sur la base d'un sentiment d'unicité, d'héritage et de puissance. Mais ces trois sentiments sont liés dans l'histoire de la citoyenneté française, les uns et les autres se contrôlent, se chevauchent et annihilent les excès possibles compris dans chacun de ses sentiments. Qui plus est, ils s'inscrivent dans une histoire mondiale, dans des mouvements démographiques, des migrations, des logiques commerciales, des guerres, des stratégies d'influence politique et géopolitique, etc..

Aujourd'hui, en France, les communautés se forment de manière anarchique, avec un sentiment plus ou moins diffus et confus de vague solidarité économique ou géographique, plus que culturelle ou politique. La misère et la pauvreté entraînées par le chômage et l'exclusion ont débouté certaines catégories de la population de leur sentiment d'appartenance et de participation à la citoyenneté, à l'état de citoyen<sup>4</sup>. Ces communautés ne répondent pas vraiment à la définition théorique du concept communauté, elles n'obéissent pas à des structures constituées, reconnues ou plébiscitées mais oscillent entre le lien horizontal - genre meute des frères - et ce que les nouveaux sociologues considèrent comme une sorte de chevalerie zonarde, à structure pyramidale, avec de nombreux modes ou signes de reconnaissance et réseaux de solidarités.

### A quoi bon les communautés ?

Où est ce grand projet dépeint par Marcuse dans *Éros et civilisation* de redéfinition de l'esthétique procédant d'un retour à la signification originelle liée à Éros et conçue comme le développement des formes libidinales qui transformeraient les rapports du sujet avec autrui et avec son milieu ? Où se dissimule cette imagination au sens freudien d'une faculté soustraite au principe de réalité, par laquelle renaît l'empêché, le refoulé, le possible et l'innovation, les avancées sociales, les réformes progressistes ?<sup>5</sup> La communauté ne phagocyte-t-elle pas ce libre jeu des facultés, ainsi que le sens même de la beauté comme la forme d'une finalité d'un

■4 Ainsi, on trouve des jeunes Français issus de populations immigrées vivant dans des lieux et cadres d'existence concentrés, délimités, stigmatisés ou brocardés par les médias, qui se sentent souvent à raison exclus de leur qualité de citoyens français et donc dans l'impossibilité d'intégrer un contrat social où les valeurs et les promesses de liberté individuelle s'essoufflent. Sur les question d'intégration et de citoyenneté, on pourra lire David Assouline et Mehdi Lallaoui, *De 1945 à nos jours : du chantier à la citoyenneté ?*, Syros, coll. « Au nom de la mémoire », 144 p..

■5 In Herbert Marcuse, *Éros et civilisation*, trad. Neny & Fraenkel, Paris, 1963, p. 20 et suivantes. Voir également « Critique de la faculté de juger » de Kant, in *Oeuvres philosophiques*, t. 2, Paris, 1985.

---

## SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?

objet en tant qu'elle y est perçue sans la représentation d'une fin ? Comment la communauté pourrait-elle mettre en scène ces deux notions (libre jeu des facultés et sens de la beauté) qui forment chez Marcuse un appel à la liberté, où les êtres seront jugés non pas en fonction de leur utilité mais en fonction de leur mérite, alors que la logique structurante de l'entreprise communautaire se fonde sur l'interchangeabilité de ses membres, sur l'utilisation d'une caractéristique de l'individu associé aux autres ? De plus, comment reconnaître et donc valoriser le mérite associé à l'égalité des chances et au talent dans un système communautaire plus ou moins informel, sans témoins ni bornes institutionnelles ou contractuelles ? Par extension, on peut se demander dans quelle mesure la présence, même discrète, de communautés agissantes dans un système démocratique institutionnalisé n'affaiblit pas considérablement l'idéologie égalitaire, la réalité d'une mise en scène de l'égalité des chances, les institutions et donc le Contrat social.

Sommes-nous arrivés à l'avènement d'une société morcelée où les groupes prennent une place de plus en plus prépondérante<sup>6</sup>, ou convient-il de relativiser la notion de groupe dans le cadre de la conjoncture économique, sociale et sociétale actuelle et de redéfinir un idéal démocratique qui s'adapte et évolue avec la modernité et la post-modernité ?

Le fait de penser la communauté et le groupe semble tout à fait utile ou envisageable dans la vie active, dans les rapports de production, au sein des nouvelles méthodologies d'organisation et de gestion de la formation et de l'intégration en entreprise<sup>7</sup>. Durkheim souhaite en effet dans l'entreprise des espaces symboliques où l'individu, complémentaire d'un autre au sein d'une logique de production et de compétence, sentirait cette dimension égalitariste, familiale et fraternelle qui se veut le propre de l'esprit communautaire. Et l'on peut à sa lecture se demander dans quelle mesure le communautarisme s'associe à la division du travail social et à la production la plus fonctionnelle possible et dans quelle mesure le communautarisme n'a pas récupéré ces idées fortes du Contrat social né avec la Révolution, qui sont depuis quelque temps en perte de vitesse, voire en déliquescence, à force de se perdre dans les nouvelles logiques acéphales et inhumaines de l'organisation du pouvoir et de l'autorité en entreprise. Il ne fait nul doute qu'entre étatisme et corporatisme, il existe une façon originale et intelligente de penser le rôle et la place de la communauté dans l'entreprise aussi bien sur le plan productif et économique que culturel et moral.

Une réflexion sur la communauté peut également nous inviter à une considération des nouveaux réseaux de communication, des nouveaux espaces à discuter, à argumenter, à inter-activer et à penser la démocratie

■6 Michel Maffesoli, *Le temps des tribus*, 1987.

■7 Voir E. Durkheim, *De la division du travail* PUF, 1973 & F. Tönnies, *Communauté et société*, Retz-CEPL, Paris, 1977.

---

---

## *LACITOYENNETÉ À L'ÉPREUVE DE LA COMMUNAUTÉ*

post-moderne. L'existence et la coexistence de communautés virtuelles qui, à l'observation, et sur bien des aspects remplissent les critères et caractères communautaires, viennent élargir la définition parfois étroite de la communauté, ainsi que le sens de sa raison d'être et de participer ou non à la démocratie.

### *Communautés et communication*

Si l'on veut penser le phénomène communautariste dans le cadre de la citoyenneté, on ne saurait méconnaître le rôle et la place des communautés dans un domaine qui concerne la citoyenneté, à savoir l'espace médiatique. L'espace médiatique comme système technique (Internet) ou comme logique de la communication se compose de communautés qui participent à leur manière et selon leurs intérêts aux conditions d'expression de la citoyenneté. Les médias ne s'appuient pas sur le public mais sur des minorités actives qui, du fait de leurs intérêts où de l'écho qu'elles rencontrent dans certaines catégories de l'opinion, agissent sur le public<sup>8</sup>. Ces groupes en plus d'avoir des modes et des logiques de communication liés à leur représentativité et diffusés dans tout l'espace social communicationnel, incarnent l'idée même de communication, puisque communiquer signifie mettre ou avoir quelque chose en commun<sup>9</sup>. La communication est le fait, le lien, la fonction des communautés, ce sont les communautés qui créent, suscitent la communication, une communication que la société contemporaine commue avec son fond technologique en aspiration collective, en utopie fédératrice. Si la communication est l'exigence et la manifestation la plus nodale et essentielle de la communauté, alors la communauté est aussi utile à la démocratie que l'est la communication. Les deux conditions de la démocratie ne sont-elles pas présentes dans le fait communautaire : communiquer et représenter ? On peut néanmoins penser que, loin des excès du consumérisme, de l'*affirmative action*, du ghetto, les communautés ne peuvent participer en France à l'élaboration de l'idéal démocratique, tant que les tendances totalitaires de la communication, définies par Sfez, rencontrent un écho dans le prosélytisme naturel des communautés.

### *Communautés et nomadisme social...*

<sup>8</sup> In Lucien Sfez, *Critique de la communication*, Seuil, 1990, 520 p. L'auteur reprend notamment la thèse de Katz et Lazarsfeld sur l'action des minorités actives sur le public.

<sup>9</sup> In Lucien Sfez, *op. cit.*, p. 54 et p. 102.

Au regard de l'exigence citoyenne, il convient d'observer l'évolution de la communautarisation de la société. D'abord constituée par une démarche individuelle en quête de collectivisme, la communauté s'éclate davantage, se disperse, se micro-communautarise, au point d'aboutir à une progression des tribus vers la fluidité, l'errance, vers le nomadisme. Le nomadisme, c'est finalement la réponse qu'apportent les individus à l'éclatement des grandes machineries institutionnelles qui a provoqué la

---

---

## SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?

tribalisation de la société. Selon Michel Maffesoli, tourisme de masse, pèlerinage, mission humanitaire, succès du bouddhisme et Internet sont les marques de la nouvelle citoyenneté après l'ère des tribus et des communautés<sup>10</sup>. En fait, on assiste non pas à une crise de la communauté mais à une hybridation du discours individualiste, libéral ou libérateur avec des formes fluctuantes de communautés, de plus en plus circonstancielles. Le message citoyen à l'épreuve du communautarisme est devenu post-moderne à l'instar de la publicité qui cible des groupes mais parle à l'individu, individu parmi les chefs de famille, les patrons d'entreprise, les enfants, les ménagères, etc. L'individu existe affectivement et virtuellement dans son groupe mais n'existe plus comme l'animal politique d'Aristote ni même comme l'animal dénaturé de Vercors. On parle d'individualisme de groupe, dans le groupe. Le système ne reconnaît plus que les étiquettes alors que dans un même temps les modèles diffusés sont toujours ceux de la réussite et de la glorification personnelle. Dans ce besoin itératif et paradoxal de s'identifier à une communauté et d'être identifié comme individu, le citoyen trouve peut-être tout simplement l'occasion de se réaliser tout en se protégeant et l'occasion de participer au spectacle ou au jeu démocratique qui justifie par exemple l'existence de familles ou de partis politiques qui sont autant de communautés.

La cohabitation de tendances contradictoires et l'inter-transmission de valeurs en fonction des époques et des nécessités entre le Contrat social et les communautés, font du cas français un terrain finalement peu propice aux excès et caricatures communautaires de certains de nos voisins que la France a cependant un peu tendance à admirer quand l'effort exigé par un système citoyen basé sur l'intégration, la liberté, l'égalité et l'intérêt général se fait sentir.

■10 Michel Maffesoli, *Du nomadisme*, Le Livre de poche, 1997, 190 p..

Alexandre Massonet

---

---

## Entreprise communauté, entreprise citoyenne ?

Alexandre Renaud

chercheur en sciences sociales -  
mémoire de maîtrise en Sorbonne  
sur «Le chaos et la réforme. Mise  
en place des Comités d'Établisse-  
ment et du Comité Central  
d'Entreprise de la SNCF, 1982-  
1986».

C'est avoir la folie  
Bien chevillée au corps  
Que de dire après coup,  
Quand tout est terminé :  
« Ce n'est pas du tout ça  
à quoi je m'attendais ! »

Sébastien Brant, *La nef des fous*, Bâle, 1494<sup>1</sup>.

La question de la communauté, forme d'organisation du lien social parmi d'autres, doit être restituée au sein d'une large problématique posée à tout regroupement humain, qui est de savoir comment gérer et prévoir l'ensemble des comportements individuels au sein d'une démarche collective cohérente<sup>2</sup>. Le lien communautaire, comme toutes les formes de lien social, implique la confrontation d'individus différents, aux aspirations plus ou moins contradictoires, mais aussi plus ou moins convergentes...

■1 1988, La bibliothèque Alsacienne.

■2 Pour une problématique générale de l'organisation sociale : « La logique des communautés », dossier in *Sciences Humaines* n°48, mars 1995. Également, « Les liens sociaux invisibles », dossier in *Sciences humaines* n°5, hors-série mai-juin 1994. Nous nous sommes appuyés enfin sur Philippe Bernoux, *La sociologie des organisations*, 1985, Point-Seuil.

■3 Pour une problématique internationale du rapport Société/Entreprise, Philippe d'Iribarne, *La logique de l'honneur*, Seuil,

Cette confrontation valant aussi pour toutes les formes d'organisation sociale, au moins à leur origine, vaut donc de fait pour l'entreprise, cette forme d'organisation sociale à finalité entièrement productive. On peut donc penser le lien social communautaire comme une réponse possible aux problèmes posés par l'organisation sociale de l'entreprise<sup>3</sup>. Nous jouerons alors sur le parallèle établi entre les manières dont sont aujourd'hui abordées, d'une part, la question de l'organisation de la société et, d'autre part, la question de l'organisation de l'entreprise.

Les points communs sont nombreux et les sociologues des organisations qui étudient aujourd'hui le fonctionnement des entreprises empruntent beaucoup aux pères de la sociologie qui, en leur temps, menèrent surtout une réflexion sur la question de l'organisation politique de la société. Des régimes parlementaires ou présidentiels, l'on retrouve des traits au

---

## *SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?*

fil des études portant sur les rapports de pouvoirs dans telle ou telle entreprise. Les hommes ont finalement peu d'imagination et transposent des schémas d'organisation d'une structure à l'autre, de l'espace politique à l'espace productif<sup>4</sup>. Ainsi verrons-nous que de la même manière que le communautarisme est un modèle d'organisation politique possible des groupes humains, certaines entreprises adoptant la forme communautaire comme mode d'organisation de la production et de gestion des hommes. Et en un temps où, en France, l'on perçoit les poussées communautaires comme une remise en cause de l'idée que ce pays se fait de la citoyenneté et du Contrat social, s'attacher à l'observation du fonctionnement des entreprises « communauté », nous mène à reconnaître les qualités et accuser les carences d'un tel modèle organisationnel.

### **Communauté/Contrat social : les fondements d'un clivage**

En pleine émergence au XIX<sup>e</sup> siècle, la question de la construction du lien social et des moyens offerts de maîtriser et de prévoir l'individu en collectivité se trouve aujourd'hui plus que jamais rouverte avec les questions jointes de l'éclatement des anciens modèles d'encadrement politique et économique de l'individu.

Maîtriser et prévoir l'individu ne vise pas seulement à le contenir et à le rendre inoffensif pour la collectivité, mais vise également à anticiper sur ses demandes et à réorienter en permanence la marche générale de l'organisation sociale en fonction des besoins individuellement exprimés. Il s'agit ainsi d'intégrer chaque individu à un projet collectif où il puisse mener à terme des objectifs personnels dans le cadre de l'accomplissement d'une démarche commune. Il s'agit de l'intégrer à un Contrat social, déterminant, d'une part, les structures fondamentales de la société formée par les contractants, d'autre part, le projet historique et éthique de cette société. Or, tant le citoyen que le travailleur se trouvent aujourd'hui en perte d'identité individuelle et collective, en perte d'un lien social dont les fondements et les finalités se trouvent de moins en moins clairement définis.

Citoyen et travailleur perdent aujourd'hui de vue le sens de leur soumission à l'organisation sociale et l'intérêt qu'ils peuvent individuellement et collectivement tirer de cette soumission. Face à la Nation en délitement, et à l'Entreprise en révolution structurelle - cette dernière étant offerte à de nouveaux modes de production régis par la flexibilité, le télétravail, l'externat, l'intérim, remplaçant dans cette marche en avant la référence aux législations du travail par l'invention de nouveaux modes de négociation, appuyés sur la contractualisation des conventions collecti-

■4 Sur les relations inter-personnelles et la culture au travail, Renaud Sainsaulieu, *L'identité au travail*, FNSP, 1977.

---

---

## *ENTRE PRISE COMMUNAUTÉ, ENTREPRISE CITOYENNE ?*

ves, la suppression des législations-cadre - l'individu va rechercher ailleurs des formes d'organisation sociale dont il lui semble pouvoir tirer intérêt, au sein desquelles il retrouve une apparente utilité pour la collectivité, une apparente humanité, et pour lesquelles il est prêt à aliéner une large part de sa liberté de penser et d'agir : ici se retrouvent les sectes, réseaux de sociabilité élective, associations de tous types...

### *Une crise du lien social*

Sous toutes ces formes se profile une seule réalité en termes d'organisation sociale... le communautarisme. Nous vivons aujourd'hui une crise du Contrat social au profit d'une recherche nouvelle de lien communautaire. De cette opposition entre Contrat social et communautarisme, l'on peut faire une lecture rapide. Faut-il être citoyen au cœur d'un système de droit et d'aliénation volontaire qui vous intègre depuis son sommet juridique et institutionnel et vous intègre à un projet historique collectif ? Ou exister en tant que membre d'une communauté structurée sur la base double de la dépendance affective et de l'intérêt pragmatique, du donnant-donnant, avec pour finalité historique la préservation d'un consensus entre les membres, par l'affirmation d'une éthique du non-projet, de la non-confrontation, de la non-différenciation des individus ? Entre le modèle positif de l'Etat de droit, interventionniste et mandaté par les signataires du Contrat social pour rechercher la convergence des intérêts individuels dans l'accomplissement d'un projet historique, et le modèle négatif d'une organisation sociale communautariste dont la pérennité tient précisément au refus politique de reconnaître les différences individuelles et au maintien de cette idée par l'instauration de l'impossibilité du dialogue entre individus différents, sous peine d'ultime recours à la suprématie d'un État Léviathan, chargé de la répression des déviances trop affirmées - que choisir ?

Aujourd'hui d'une logique l'autre, le communautarisme, qu'il soit homosexuel, féministe ou socioprofessionnel, s'affirme au cœur même des États de droit, pour y imposer une approche cloisonnée de la démocratie reposant sur l'idée qu'il convient de se donner autant de poids et de mesures qu'il y a de communautés. A défaut d'être légitimée pour éradiquer les autres, l'objectif de chaque communauté paraît être de s'écartier de l'ensemble, de vivre sa démocratie... pour soi, en soi... et d'invoquer l'Etat comme garant des périmètres de démocratie respectifs de chaque communauté, cet Etat n'étant plus émanation des individus, fruit d'une aliénation volontaire, mais arbitre et censeur négatif. D'une manière proche de cette césure entre Société de droit positif et organisation communautarisme de droit négatif, minimal, l'on peut se reporter aux deux types de logiques d'acteurs opposées par Philippe d'Iribarne en entreprise : la « logique de

■5 *La logique de l'honneur*,  
p. 28

---

---

## SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?

l'honneur (qui insiste sur les devoirs fixés par la coutume, par lesquels le groupe auquel on appartient se distingue) et la [logique de la vertu (qui incite à respecter les lois qui s'appliquent à tous) »<sup>5</sup>.

A l'issue d'une telle analyse... expéditive, l'organisation sociale communautaire peut sembler en tous points condamnable, sans hésitations. Mais ce serait passer outre le fait qu'elle est plébiscitée aujourd'hui par bon nombre d'individus et qu'elle répond donc probablement à un certain nombre d'attentes dont témoigne l'individu socialisé. Attentes auxquelles la société de Contrat ne répond plus. A la lecture de Tönnies et Durkheim, les deux inspirateurs du débat sociologique qui fait dialoguer la Communauté avec la Société contractuelle, il s'agit donc, avant d'aborder le vif du thème de cet article - mais n'y sommes-nous pas déjà ? - de définir clairement l'une et l'autre organisations.

### *La communauté dépassée par le contrat*

Pour Tönnies<sup>6</sup>, Communauté et Société - comprenons par ce dernier terme l'organisation par Contrat social - s'imposent comme les deux formes possibles de l'organisation d'un groupe humain. Tönnies caractérise la Communauté par l'absence de différenciation des rôles et l'absence prohibitive d'affirmation individuelle. En Communauté, l'individu hérite de toutes les qualités dont témoigne globalement l'organisation mais se trouve parfaitement nié en soi. Partant de cette définition, Tönnies considère que la Révolution française a constitué une rupture fondamentale avec le modèle communautaire, en donnant naissance à la société, qui fait prévaloir l'individu sur le modèle social, remplaçant la dépendance affective et l'adhésion intéressée, ciment de la communauté, par le Contrat social et la construction négociée d'une histoire commune. En société, l'individu devient l'acteur principal. Pour Tönnies, le passage d'une organisation transdescendant les individus à une société négociée, passage marqué par l'abandon de la dépendance affective au profit du Contrat social entre tous les membres, fait de la Société une forme d'organisation dégradée du lien social. L'on y remplace un processus d'adhésion naturelle de l'homme, affectif et vital, par une reconstruction artificielle des rapports interpersonnels et collectifs ; une espèce de Contrat, de planification de l'histoire dans laquelle s'engouffre l'homme jusqu'à risquer d'y perdre son Être essentiel...

C'est de cette perte du sens que nos sociétés occidentales sont frappées aujourd'hui. Le désir de se socialiser s'est perdu dans l'obsession de construire, reconstruire, parfaire et maîtriser le lien social. Alors que l'acteur était initialement au centre de l'éthique contractuelle, il en est devenu peu à peu un élément secondaire, celui par qui se réalise le projet de la

■6 Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, 1977 (1887), CEPL, Retz

---

---

## *ENTRE PRISE COMMUNAUTÉ, ENTREPRISE CITOYENNE ?*

société en tant que structure. La logique d'une histoire de la société issue de la conjonction des volontés individuelles s'est inversée, dépossédant les signataires du Contrat de leur droit de participation aux « choses ».

Pourtant la Révolution française a aussi été l'expression d'une tendance ontologique forte dont témoigne l'individu et qui est de se projeter toujours en-dehors de l'affect, de s'affranchir des nids trop maternels au profit d'une individualisation, d'une différenciation qui l'amène à la rencontre de l'autre, l'échange conflictuel, l'expérience de la négociation et la recherche de construction consciente et responsable d'une histoire commune. L'effet pervers du Contrat social dénoncé par Tönnies résulte donc probablement, dans sa réalité historique, d'une trahison du projet révolutionnaire, de l'oubli progressif d'un des volet du Contrat social : projet historique, progrès historique, certes... mais dans le respect et la prise en compte et la préservation des projets et des états d'âme individuels. Car l'individu, ce sont aussi des peurs, des conservatismes...

### *La division du travail social*

Après Tönnies, Durkheim<sup>7</sup> s'est voulu réconciliateur de toutes ces tendances de l'individu. Un individu collectiviste et individualiste, progressiste et conservateur à la fois. Partant d'un certain courant naturel de l'histoire, ou plutôt d'un certain courant de l'histoire naturelle de l'homme, l'on peut considérer ainsi avec Durkheim que l'individu aspirerait à se singulariser, à affirmer sa différence, d'une part, tout en se soumettant d'autre part, poussé par l'essor démographique - cette question est au cœur de la pensée de Durkheim, car il écrit dans un XIX<sup>e</sup> siècle à la démographique galopante -, à assumer l'impératif d'organisation sociale, dans un sens le plus performant possible s'agissant de concilier individualisme et efficacité productive, afin de pouvoir répondre aux besoins vitaux d'une espèce en accroissement numérique rapide. Quand les populations humaines augmentent, les individus sont contraints proportionnellement à cet accroissement, de prendre de plus en plus en compte les besoins de l'autre dans leurs besoins propres. Cette idée forte marque toute la pensée des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, s'appuyant sur l'émergence de deux éléments : la découverte médicale du principe de développement des « maladies contagieuses » et la découverte mathématique des statistiques mettant en évidence les déterminismes sociaux. Ces deux éléments ont imposé l'idée que l'individu, au sein d'un groupe, d'une classe, ou face à son environnement, était directement dépendant des pratiques sociales, hygiéniques et productives de l'autre.

■7 Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1991 (1893), PUF.

Pour Durkheim, cette interdépendance s'est concrétisé socialement par la distinction des liens sociaux en deux types : les liens mécaniques -

---

## SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?

communautaires et affectifs - et les liens de solidarité - différenciés, rationalisés et marquant une spécialisation de chacun dans un service qu'il rend à tous. Avec le lien de solidarité, chacun se spécialise dans un service qu'il rend et entre en interdépendance avec l'autre, lui-même porteur d'une spécialité. C'est la division du travail social, théorisée par Durkheim en 1893. A partir de là, le lien social tient autant à des savoir-faire et des savoir-être régis par un impératif de progrès - progrès visant à assurer la vie de toujours plus d'individus au sein de l'organisation sociale - qu'à des liens mécaniques affectifs. Revers de cette rationalisation du lien social, l'individu, de plus en plus considéré en fonction de sa capacité à apporter une compétence productive à l'organisation peut se sentir de plus en plus extérieur au lien social en tant qu'être sensible : c'est ce que Durkheim qualifie d' « anomie », une manière d'être où l'individu se sent nié en soi, tandis que seule la fonction qu'il exerce conditionne ses rapports avec autrui. A l'instar de Max Weber<sup>8</sup>, et d'une manière proche de Tönnies finalement, Durkheim insiste alors sur la nécessité de cultiver des espaces symboliques au sein desquels le lien social resterait à construire collectivement, par adhésion affective et irrationnelle : un espace communautaire, en somme, où ces individus différenciés, fonctionnalisés, se retrouveraient tous à nouveau sur pied d'égalité, en situation de se reconnaître comme faisant partie d'une même famille, mis à nu dans leur sensibilité et leur avidité de reconnaissance. Initialement cela est aussi une des fonctions du Contrat social né de la Révolution.

### *La dissociation individuelle et l'entreprise-communauté*

Peut-être avons-nous perdu aujourd'hui cette dimension égalitariste, familiale, fraternelle du projet politique que le Contrat social associait à la recherche d'une organisation fonctionnelle de la société ? Même si la Fraternité est issue des mouvements européens de 1848, il n'en reste pas moins que la République s'est affirmée initialement dans des caractères nourriciers et maternels qu'elle a tendu à perdre par la suite. Ainsi nous exposons-nous de plus en plus à une dissociation de l'individu politique avec sa fonction productive. D'une part, l'évolution des systèmes productifs est de plus en plus marquée par une ouverture internationale, utilitariste, niant tout à fait l'individu sentimental et affectif au profit de ses seuls savoir-faire, d'autre part les replis sociaux communautaires, sectaires, nient toute recherche d'universalisme politique démocratique.

C'est sous l'angle de cette problématique de la dissociation individuelle qu'il convient d'aborder la question de l'entreprise-communauté. La raisonnement est le suivant : quitte à ce que l'individu devienne communautariste politiquement et tout à fait fonctionnalisé économique-

■8 Dirk Kaesler, *Max Weber, sa vie son oeuvre, son influence*, 1996, Fayard.

---

---

## *ENTRE PRISE COMMUNAUTÉ, ENTREPRISE CITOYENNE ?*

ment, autant que l'entreprise se fasse le lieu de ces deux évolutions. Ainsi, introduire le communautarisme dans l'entreprise, c'est attacher affectivement l'individu à son lieu de production, c'est confondre lien sentimental et lien productif, c'est supprimer les cadres légaux de l'organisation du travail au profit de formes d'encadrement plus souples, appuyés sur le principe de l'intégration de la règle, du rapport d'honneur... autant de notions qui chassent la norme de Contrat social au profit de l'arrangement flexible, affectif. Pour les entrepreneurs, l'on comprend rapidement l'enjeu d'une telle démarche et l'intérêt qu'il peut y avoir à placer les employés d'une entreprise en porte-à-faux avec l'extérieur. Faire de l'entreprise une seconde, voire une première famille, c'est jouer positivement d'une situation négative d'éclatement du modèle social, c'est mettre l'employé à la merci de celui qui le dirige... à sa merci matérielle et sentimentale... mais dans une société en perte de projet, tel Faust, l'individu est prêt à payer cher l'impression d'exister à nouveau<sup>9</sup>.

■9 Sur la question du rapport existant entre citoyenneté et productivité de l'individu, Judith Shklar, *La citoyenneté américaine*, 1991, Calmann-Lévy : l'auteur distingue deux modèles d'intégration sociale, par « reconnaissance d'identité » ou par « reconnaissance d'activité » et analyse la citoyenneté américaine sous ses deux dimensions majeures ; « voter » et « gagner sa vie ». Lire aussi Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, 1972, Gallimard. Le philosophe met en lumière le lien existant entre la morale publique et l'activité productive, entre la normalité sociale et la performance économique de l'individu.

■10 R. Sainsaulieu, I. Francfort, F. Osty, M. Uhalde, *Les mondes sociaux de l'entreprise*, 1995, Desclée de Brouwer p 437 et suivantes.

■11 Sainsaulieu pp. 563-564. Allant dans le même sens, voir aussi, Jean-René Fourtou, PDG de Rhône-Poulenc, « L'entreprise citoyenne ne doit plus être pyramidale, mais polycellulaire », in Guitta Pessis-Pasternak (Entretiens avec...), *Le social et les paradoxes du chaos*, 1996, Desclée de Brouwer, pp. 145-151.

### **L'entreprise-communauté**

Selon la typologie établie par le sociologue Renaud Sainsaulieu, l'on peut distinguer cinq modèles d'organisation des entreprises, cinq « mondes sociaux de production »<sup>10</sup> ; l'entreprise duale, bureaucratique, modernisée, en crise ou communauté. Ce dernier type, l'entreprise communauté, s'inscrit à plusieurs égards dans la problématique de notre dossier. D'abord, l'on y trouve reproduites, développées et parfois reformulées un certain nombre de caractéristiques de l'idéal type d'organisation communautaire analysé par les sociologues classiques. Ensuite, l'on observe comment l'opposition Communauté-Contrat social s'exprime concrètement dans un cadre d'observation donné. Enfin, il peut être pertinent de se placer sous l'angle de Renaud Sainsaulieu lorsqu'il pose la question suivante :

« Avec la développement des technologies, la modernisation économique, l'effondrement du système totalitaire et la crise de l'emploi, le destin des sociétés, a-t-il encore quelque chose à voir avec le devenir des entreprises ? » et qu'il y répond de la façon suivante : « Au cœur d'une société libérale désormais privée d'alternative idéologique, l'invention de société ne peut être séparée de la vie sociale des entreprises [...] Il suffit de regarder les drames qu'engendre la perte d'emploi pour s'en convaincre. Il en résulte alors une nouvelle lecture de la sociologie appliquée au monde des entreprises car en y recherchant les facteurs sociaux d'une réussite économique et technique, le sociologue y observe aussi les voies concrètes d'une invention de société »<sup>11</sup>.

---

## *SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?*

Et la politique dans tout cela ? Il est clair qu'une telle vision part de la rationalité productive pour aboutir à un système politique... Que l'on épouse ou pas cette approche, il n'en reste pas moins indéniable que l'entreprise, selon qu'elle adopte tel ou tel autre modèle d'organisation sociale, fonctionne aujourd'hui comme un laboratoire social majeur de nos sociétés. Ainsi, le taylorisme, né en usine, s'il n'a pas eu de prolongements politiques explicites, a cependant profondément influencé l'évolution des sociétés contemporaines.

Au titre de ces liens tendus entre entreprise et société globale, il se dégage aujourd'hui des entreprises-communauté un parfum de cohésion et d'énergie que le climat social actuel tendrait à rendre suspect :

« ...monde en plein développement, performance économique certaine, mobilisation individuelle et collective de ses salariés, homogénéité de leur discours dans le sens d'une grande satisfaction au travail et d'une confiance en l'avenir, attachement de tous à son nom et son histoire, mythification du fondateur, tels sont les traits les plus saillants de l'entreprise communauté »<sup>12</sup>.

Si l'idée générale qui se dégage de ces entreprises est que le travail a repris visage humain, sur la base d'une communion affective entre les employés, tous semblables et unis autour du projet communautaire, un second constat peut être fait, qui renforce l'idée que l'on a affaire à une communauté telle que Tönnies et Durkheim l'avaient cernée : le rejet de tout principe contractuel. La confiance et l'affect prédominent, ainsi ni organigrammes, ni fiches de définition des fonctions, ni grilles de salaires n'existent. Il n'y a pas plus de règlement du travail en entreprise communautaire qu'il n'y a de Contrat social en communauté, « pourtant, plus que toute autre, l'entreprise communauté donne les signes d'un ordre de production très structuré, de gestes professionnels maîtrisés, de coordinations fonctionnelles et hiérarchiques sans failles »<sup>13</sup>. La faible institutionnalisation de la Direction du personnel se combine avec une logique voulant que les repères du salariés ne soient ni dans une convention collective, ni dans un contrat de travail, bien souvent absents de ce type d'entreprises : « à ce règne de l'informel aurait pu correspondre la perte de repères collectifs, la loi de l'ambition outrancière ou encore des luttes sans merci pour le pouvoir ou la reconnaissance », or il n'en est rien, constate Renaud Sainsaulieu<sup>14</sup>. Plusieurs questions se posent alors... Quel est donc le lien fédérateur, le ressort qui organise le système ? Que ce soit le travailleur renonçant à son contrat de travail ou le citoyen renonçant au Contrat social, quel niveau de désaveu a-t-on donc atteint pour que l'individu remette ainsi en cause les seules garanties de son pouvoir d'interven-

■12 Sainsaulieu, p.437.

■13 Sainsaulieu, p.437.

■14 Sainsaulieu, p.438.

---

---

## *ENTRE PRISE COMMUNAUTÉ, ENTREPRISE CITOYENNE ?*

vention sociale et politique, au profit d'une forme de reconnaissance affective, mystique et informelle, qui le nie dans ses capacités de participer à la direction des affaires politiques et économiques de la Cité ?

L'on est loin du temps où les personnels des grandes industries paternalistes n'avaient de cesse de faire inscrire dans le droit les avantages sociaux que leurs concédaient leur patronat comme des faveurs. Or sans passage à la reconnaissance juridique, un avantage social ne devient pas un acquis social, et un avantage social n'est subordonné qu'à la volonté du prince. C'est à cette logique imprégnée d'un paternalisme ambigu que tend de manière feutrée l'entreprise communauté, car la réussite de la communauté conçue comme un tout se veut plus importante que les parcours individuels.

### *Le discours de la mémoire*

Face à ces questions, « comprendre l'entreprise communauté, c'est avant tout prendre acte d'un discours massif de ses salariés sur la genèse de l'entreprise et l'événement de sa création. Cette mémoire rend compte d'une aventure pionnière qui se perpétue jusqu'à aujourd'hui et qui se réactualise sans cesse face aux épreuves du marché »<sup>15</sup>. En communauté, la reconnaissance d'une origine mythique est plus sûrement liante que tout contrat : c'est le ferment d'une éthique... aussi, le système, pour tenir, doit s'inscrire dans une démarche historique répétitive qui n'implique pas de grosses adaptations. Le ressort structurant est l'hyper-stabilité qui caractérise la définition des rôles. La tradition supplante tout règlement et le revers de cette organisation informelle, c'est d'ailleurs son inertie. Si l'employé n'est pas l'objet d'un encadrement hiérarchique serré et que l'on ne l'appelle pas à faire preuve d'ambition, en retour, il se montre peu capable d'engager son initiative. Ainsi, le cadre communautaire, de même qu'il ne peut s'appuyer politiquement que sur le thème du non-projet commun, n'est valable en entreprise que dans un contexte bien précis. Les entreprises communautaires ont le plus souvent moins de deux mille salariés : elles s'appuient à l'origine sur un capitalisme familial fort, symbolisé par un fondateur dont l'esprit imprègne les murs et commande aux vivants : enfin, elles concernent des secteurs économiques faiblement capitalistiques comme le bâtiment, l'agroalimentaire, la petite mécanique, ou l'avantage concurrentiel repose plus sur la maîtrise d'un savoir-faire à pérenniser et le positionnement sur un marché qui sur des économies d'échelle.

La mystification du fondateur est une clé de l'entreprise communauté. C'est l'œil omniprésent de cet immortel qui contraint chacun d'assumer ses fonctions dans l'esprit et selon les pratiques de la « maison ». C'est cette transcendance qui élude la problème des conflits sociaux latents, car

■15 Sainsaulieu, p 439.

---

---

## *SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?*

remettre en cause ne serait-ce qu'un détail de l'organisation équivaudrait à remettre en cause « l'esprit » de la communauté telle que l'a voulu le fondateur pour le bien de l'entreprise et de ses membres. D'ailleurs, comment construire une critique contre une règle non-écrite et insaisissable ? En vertu de cette référence exemplaire au fondateur, douter d'un point du système, c'est se mettre en situation de rupture avec la communauté, car la mise à l'index du contrat de travail implique aussi une mise à l'index de toute référence objective en cas de conflit entre un salarié et la direction de l'entreprise. Ainsi, la communauté qui aime et qui accueille l'individu est aussi la communauté qui exclue et n'accepte aucune divergence personnelle avec la « ligne ».

Économiquement et socialement, le contexte actuel du marché du travail permet de comprendre comment l'adhésion peut se faire au modèle communautaire ; quitte à être victime d'une précarité de l'emploi dont même le contrat de travail et le droit ne préservent pas, autant s'intégrer à un modèle d'entreprise reniant ces deux principes au profit d'une meilleure cohésion humaine, même nivelaute des aptitudes personnelles particulières. C'est une nouvelle manière d'accéder à la stabilité professionnelle. En situation de crise de l'emploi, les individus renoncent à leurs ambitions. Si le calcul peut se comprendre, il est d'un effet général désastreux. Chaque fois qu'un salarié se désengage de son droit au Droit, il en affaiblit la portée, en effrite la légitimité. Ce qui vaut socialement vaut politiquement : dès lors que le citoyen renonce à son rôle démocratique individuel pour se fédérer en communauté et vivre la démocratie depuis cette communauté dont il se réclame et qui l'a digéré en tant qu'individu singulier, il concourt à l'affaiblissement du principe de respect des libertés individuelles. La question se pose alors de savoir ce que devient l'individu aspirant à exister individuellement et qui ne se reconnaît dans aucune communauté ? N'existe-t-il pas ? Au plan de l'entreprise, celui qui revendique un contrat de travail risque peu à peu de devenir illégitime, irrespectueux des principes de confiance et d'affect qui doivent régir l'entreprise communauté. Une telle évolution amènerait à pouvoir refuser un emploi à un individu sous prétexte que ce dernier dissocie ses droits en tant que travailleur de ses opinions personnelles et de son système de valeurs. Or en communauté, c'est l'adhésion morale pleine et entière qui donne des droits... et encore des droits non-écrits, des droits de reconnaissance collective, des droits d'assimilation, non pas des droits à la différence et à l'autonomie. Le communautarisme, même productif, implique une certaine conception morale et politique de l'individu, en ce sens qu'il ne se fonde que sur une négation de l'affirmation individuelle.

## **Le fondateur : un Ètre supérieur**

L'identité est ailleurs. L'unité de la communauté tient à une certaine forme de culte du fondateur, pionnier dans son secteur d'activité, ingénieur qui a inventé un nouveau procédé de fabrication, manager réformiste des méthodes de production. Le fondateur est aussi célébré pour ses qualités humaines, ayant laissé l'empreinte d'une personnalité exemplaire, d'une éthique qui rejaillit sur l'entreprise, en imprègne les structures et les acteurs : « Homme exceptionnel, hors du commun, il est foncièrement associé par les salariés à l'objet de sa création : une entreprise innovante »<sup>16</sup>. Nous avons déjà évoqué le rôle du fondateur, mais il convient d'appréhender plus largement cette question.

En effet, c'est sur la base de ce culte que s'établit une idéologie de l'interdépendance et de l'unicité de l'entreprise. En effet, en ayant innové dans son secteur d'activité, le fondateur n'a pas simplement monté une entreprise au service du marché, mais a fait de son entreprise un cas unique, un élément irremplaçable et remarquable du marché, s'appuyant sur des savoir-faire et un savoir-être quasi-talismaniques. A cet égard, entrer dans l'entreprise communauté, c'est entrer dans le secret. « Ce positionnement s'ancre dès son origine dans l'investissement d'un segment de marché qu'elle créa ex nihilo par une innovation technique ou commerciale », explique Renaud Sainsaulieu.

C'est de cette sacralisation première du fondateur que découle la logique d'appartenance affective de l'employé à l'entreprise. Ici l'exemple rejoint l'idéal type d'organisation communautaire, en ce sens que chacun devient dépositaire de toute l'identité du groupe et que plus personne n'existe encore en soi :

« C'est à travers cette incarnation que l'on peut apprêhender le rapport tout à fait particulier des salariés avec le fondateur ou avec ses relais (successeurs ou hiérarchie opérationnelle). On peut qualifier cette relation de paternelle dans la mesure où elle définit un espace de filiation, c'est à dire un type de relation affective qui dépasse le simple contrat de travail. A ce titre, les membres de l'entreprise bénéficient de la transmission du patrimoine symbolique incarné par le père (culture) et du patrimoine réel (intéressement économique) ».

Cet esprit s'incarne dans un mode de gestion d'un personnel bénéficiant de rémunérations intéressantes, mais qui, en contrepartie, navigue dans une absence totale de définition juridique de ses droits vis à vis de la hiérarchie. La communauté fonctionne à l'abnégation et au devoir rempli. Le droit, c'est le salaire. Sans textes de référence, la gestion du personnel

■16 Sainsaulieu, pp 439-440.

---

---

## *SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?*

en mode communautaire est alors de l'intérêt de tous en période prospère, quand charge de travail et rémunération suivent un court ascendant. Qu'en est-il en temps de récession ? Le jeu de la flexibilité ascendante se met à jouer dans un sens inverse... La hiérarchie, pliée aux mêmes contraintes d'éthique « familiale » et aux mêmes lois non-écrites que le personnel d'exécution, est proche de l'ensemble des acteurs de l'entreprise. La barrière hiérarchique n'est pas signifiée au quotidien, et le paternalisme diffus qui en résulte engendre une dilution complète de la négociation collective car l'intégration des « valeurs affichées » par l'entreprise étant devenue une condition même de l'entrée dans son organisation, les conflits sociaux et oppositions sont devenus impensables. Négocier, c'est penser contre la communauté et faire primer une position individuelle sur l'intérêt du groupe et l'œuvre commune.

### **Liberté, Égalité, Fraternité / In God We Trust ...**

Au XIX<sup>e</sup> siècle et au début de ce siècle, alors que les législations du travail étaient embryonnaires et peu appliquées, il put y avoir un grand intérêt pour certaines catégories de métiers à valoriser le regroupement communautaire professionnel, la culture d'entreprise, le donnant-donnant sur la base d'avantages sociaux en échange de l'acceptation d'une pression patronale paternaliste quasi-inébranlable. Dans les mines, les chemins de fer, les métiers de l'Électricité, les syndicats eux-mêmes ont longtemps joué le jeu du « réformisme » corporatiste, en marge des législations sociales. Et en vertu de principes jurisprudentiels, ces corporations réformistes ont même pu, parfois, influer positivement sur la situation générale du monde du travail.

Mais aujourd'hui, alors que nombre d'acquis corporatistes et sectoriels sont passés dans la législation commune et que le droit du travail constitue une base solide, tant au plan des acquis sociaux que des droits à la négociation et à la concertation collective, l'on peut s'inquiéter d'une valorisation des entreprises-communauté et de l'émergence de nouvelles cultures d'entreprise, calquées sur certaines méthodes de management à l'américaine, brisant les cadres hiérarchiques symboliques, imposant le tutoiement au travail, les week-ends d'intégration... L'on peut se demander comment se déterminent dans de tels cadres, les interactions de droits et de devoirs entre différents niveaux hiérarchiques.

Philippe d'Iribarne montre bien que dans un modèle d'entreprise américain, le cadre communautaire peut fonctionner, car les employés et patrons américains gèrent leurs relations sur le mode de l'objectif. L'employé a un objectif de production et libre à lui de mettre en oeuvre les

---

---

## *ENTREPRISE COMMUNAUTÉ, ENTREPRISE CITOYENNE ?*

moyens qu'il juge nécessaires pour le réaliser. Dans cette optique, le communautarisme dans l'entreprise n'est qu'un mode relationnel, mais n'intervient pas directement dans la gestion de la production. Plus que de maîtrise productive de l'individu, il faut alors parler dans le modèle américain, d'intégration sociale. D'ailleurs, dans une optique américaine, le concept de contrat social n'a pas le même sens que d'un point de vue français. Pour un Américain, le rapport contractuel n'implique qu'un engagement marchand, un échange ; il reste limité à une division économique du travail. Nous sommes au monde pour commercer ! Et pour garantir le contrat, il y a la foi, la morale religieuse... L'unité américaine se fait sur ce double principe du contrat marchand et de l'humilité devant Dieu. Dans cette optique, l'opposition Communauté/Contrat social n'implique pas de remise en cause fondamentale de la société. Car aucun principe éthique n'entend présider à l'organisation positive du lien social dans la société américaine, et si communautarisme il y a, ce dernier n'est pas perçu comme la remise en cause d'un contrat collectif, mais plutôt comme l'expression d'une évolution naturelle des individus à se regrouper ainsi. L'important est seulement que ce communautarisme ne vire pas au protectionnisme économique communautaire - sacrilège suprême !

En France, les choses sont différentes. L'entrepreneur prétend régir les objectifs et les moyens pour les atteindre, être seul à mener la « barge » et maîtriser chaque geste de sa main d'œuvre. Le communautarisme revêt alors ici le caractère d'un arsenal nouveau de contrôle du travail. Un néo-paternalisme que l'époque fait résonner comme une régression de la condition salariale au regard de ses cadres légaux. Certes, le cadre légal du travail est un obstacle à la flexibilisation de la production en France. Mais qui aujourd'hui de l'entrepreneur ou du salarié n'est pas prêt à reconstruire son statut ? Le premier qui entend conserver la maîtrise entière de la décision et ne perçoit le dialogue social que comme une contrainte, ou le second qui entend conserver son cadre de protection juridique ? Pour le premier, c'est une lutte d'honneur, tant il est aujourd'hui admis que la co-gestion mesurée est une pratique positive. Pour le second, c'est une condition de sa survie, car le droit est aujourd'hui le seul levier de négociation du salarié face à l'entrepreneur. A qui profite alors la communauté ?

Et de conclure sur l'image simple, mais ô combien significative, de l'enfant face à l'autorité parentale, sans aucun moyen de remise en cause, ou presque, de cette autorité responsable de sa bonne éducation, cette autorité se réclamant d'un amour évident et lucide, cette autorité détenant les clés symboliques et les moyens matériels de sa subsistance jusqu'à l'âge adulte. Et lorsqu'il subit un châtiment, l'enfant ne sait jamais s'il est victime d'une injustice ou s'il a effectivement commis une faute, car l'adulte

---

---

## *SOCIÉTÉ ET/OU COMMUNAUTÉS ?*

qui châtie est aussi celui qui détermine à son gré les règles et la morale de la relation.

Le salarié en entreprise-communauté risque à terme, au même titre que cet enfant, de devenir l'élément soumis du lien employé/employeur, happé par une double logique de dépendance morale et matérielle à la communauté productive et familiale faite Une. Ici se joue concrètement un enjeu du rapport conflictuel Communauté/Contrat social dans la société française.

**Alexandre Renaud**

---

---

## Témoin des républiques

Bertrand Renouvin

ancien membre du Conseil économique et social, directeur politique de *Royaliste*. Il a donné cette communication au II<sup>e</sup> colloque Pierre Boutang tenu le 13 octobre 2001 sous la présidence de Jean-Marc Varaut.

Le thème retenu appelle deux mises au point qui sont presque inutiles. Presque...

Précisons tout de même que le témoin Pierre Boutang n'est pas un spectateur, mais un homme pleinement engagé selon des fidélités et des convictions essentielles. Son témoignage est un acte médité, exprimé par des écrits et des paroles qui ne sont pas formulés pour rendre compte du cours de l'histoire, ni présentés à l'admiration des esthètes : il s'agit de modifier, autant que possible, les situations qui se présentent selon le clair souci exprimé dans le livre majeur de 1947 - justement intitulé *La Politique*.

La politique, *ta politéia*, se traduit aussi bien par République, au sens de la chose publique. D'où la seconde précision : on ne retrouve pas chez Pierre Boutang l'opposition systématique de la République et de la Monarchie qui convenait tout autant aux adversaires qu'aux partisans de la monarchie royale. Pierre Boutang est trop grec pour penser en terme de « bloc », républicain ou monarchique et pour reprendre tous les termes de la fameuse définition maurassienne de la monarchie. Sans récuser cette définition, il s'est efforcé d'atténuer l'antiparlementarisme de principe de Charles Maurras en expliquant que son premier maître refusait un parlementarisme plaçant la décision dans une ou deux assemblées, mais qu'il ne condamnait ni le parlement anglais, ni la représentation parlementaire de l'Allemagne impériale<sup>1</sup>. Ceci pour tirer Charles Maurras du côté de la V<sup>e</sup> République.

Certes, écrit Pierre Boutang<sup>2</sup>, « on ne peut préjuger de ce qu'aurait été la critique des institutions gaulliennes par Maurras », mais « (...) il eût sans doute salué ce qui dans la Constitution rendait possible une monarchie et pouvait soustraire la Souveraineté aux partis et au parlement. Eut-il condamné l'article qui admet que les partis concourent à l'expression du suffrage universel ? Cette part risque toujours selon la prétention démo-

■1 Cf. Pierre Boutang, *Maurras, la destinée et l'œuvre*, p. 212-213.

■2 Ch. Maurras, *op. cit.* p. 214-215.

cratique de devenir le tout. Il est essentiel cependant que l'Enquête n'ait nullement condamné ni exclu le suffrage universel » - ce que Pierre Boutang entreprend de montrer textes à l'appui.

Il n'est pas question ici d'évoquer les relations complexes que Pierre Boutang entretenait avec le maurrassisme. Mais le rappel de ce point de vue critique, dans l'ordre institutionnel, permet déjà de dire que le regard que porte notre témoin sur les régimes républicanistes successifs est exempt de tout dogmatisme. Quant à l'attitude du directeur de *La Nation française*, il y a lieu de faire une distinction, aujourd'hui banale, entre les républiques parlementaires - selon les constitutions de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République, - et la monarchie républicaine fondée entre 1958 et 1962 par le général de Gaulle.

## 1/ Les républiques parlementaires

Quant aux républiques parlementaires, mon analyse du témoignage de Pierre Boutang sera succincte car les opinions exprimées par le militant de l'Action française, puis par le directeur politique de *La Nation française* avant 1958 ne se distinguent guère de celles de la droite antiparlementaire.

Entré en politique dans les dernières années de la III<sup>e</sup> République, Pierre Boutang reprend les thèses de l'antidémocratie et de l'antiparlementarisme maurassien. La critique de la IV<sup>e</sup> République semble relever de la même doctrine. Les polémiques contre le personnel politique de l'époque et contre les tares du régime d'Assemblée surabondent. Aussi, plutôt que de procéder à un relevé fastidieux, je ferai référence à un seul texte qui porte jugement et condamnation globale, dans *Ecrits pour une Renaissance*<sup>3</sup>, peu avant l'effondrement de ce qu'on appelle alors le Système :

« Le contenu manifeste de la formule politique d'un régime dont les dirigeants sont des politiciens professionnels, s'énonce en termes de bien public, mais elle a un contenu latent constitué par l'intérêt particulier égoïste de la corporation professionnelle qui vit de la singularité même de ce régime, de ce en quoi il se distingue de tous les autres. » .

Il faut cependant noter que la dialectique boutangienne du pouvoir politique est fort différente de la doctrine maurassienne. Pierre Boutang relève un principe de légitimité, qui ne se réduit pas à l'affirmation du droit d'un prince héritier, au consentement populaire. Pour lui,

« (...) le Souverain et le Peuple existent en situation et en dialogue l'un en face de l'autre ; leur dialogue ne contient rien d'autre que les cons-

■3 *Ecrits pour une Renaissance*, Plon, 1958.

---

---

## TÉMOIN DES RÉPUBLIQUES - PIERRE BOUTANG

tituants du pouvoir, qu'ils prononcent tour à tour, l'un dans l'autorité, l'autre dans le consentement, la médiation évidente étant le bien commun visé par la légitimité. »

Cette dialectique du pouvoir récuse le célèbre « dictateur et roi », tout autant que le « pouvoir du peuple par le peuple » : la volonté populaire érigée en principe détruit le Souverain et récuse le principe de légitimité aussi sûrement que la tyrannie qui, par un mouvement inverse, récuse le libre consentement et interdit l'indispensable dialogue. Le roi légitime selon Pierre Boutang n'est ni un César ni un Tribun de la plèbe - c'est-à-dire le chef d'un parti qui résume fictivement le peuple tout entier pour en faire son instrument - mais la cause du mélange qui permet au pouvoir bien réglé d'assurer son œuvre propre. Par cette réflexion, Pierre Boutang anticipe la monarchie républicaine fondée par le général de Gaulle.

### 2/ La République monarchique

Quant à la République gaullienne, le témoignage de Pierre Boutang porte sur une double médiation : celle du comte de Paris et celle du général de Gaulle, deux incarnations de la légitimité qui sont en dialogue direct dès avant le 13 mai 1958. Le directeur de *La Nation française* n'ignore pas que le prince et le Général se sont rencontrés et, à la différence des héritiers de l'Action française, il estime que l'engagement du chef de la Maison de France dans la vie politique française est un acte décisif.

Lorsque le comte de Paris met fin, en 1956, à la retenue qu'il s'était imposée depuis son retour d'exil pour dire aux Français son « angoisse » quant à l'avenir de la France et les exhorter « à l'union fraternelle qui, seule, permettra de refaire une conscience nationale, de refaire un Etat, de refaire un grand peuple », Pierre Boutang publie le message princier dans son intégralité et le commente avec enthousiasme.

Et lorsque le général de Gaulle salue le mariage du fils aîné du comte de Paris, Pierre Boutang, qui est toujours resté extérieur au gaullisme, souligne le caractère exceptionnel du message :

« Le général de Gaulle, qui a inspiré aux Français des sentiments si divers et parfois inconstants, vient, par le texte de félicitations adressées au comte de Paris, d'affirmer de manière éclatante et heureuse un principe supérieur à toutes nos divisions et toutes nos rancunes. Il n'avait jamais parlé de personne, ni à personne, ainsi ; il n'avait jamais énoncé publiquement le principe de l'exemplarité de notre famille royale, de son association singulière avec la destinée de la patrie. Ce langage passe infiniment tout "gaullisme" et tout "antigaullisme". Au

---

---

## MAGAZINE

dessus de la mauvaise politique, celle des partis et des factions, il indique une espérance et cette chance précieuse dont parle M. Daniel Halévy (...). Cette chance seule est l'objet de notre attention et de nos efforts ; la monarchie ne nous intéresse qu'ainsi, comme chance française presque unique »<sup>4</sup>.

La distance est maintenue avec le gaullisme, mais le général de Gaulle est lui-même considéré sans bienveillance particulière, avec une attention extrême. C'est cette attitude que l'on retrouve au cœur de l'événement, le lendemain du 13 mai 1958. *La Nation française* publie le 14 un appel du gaulliste Jules Monnerot au général de Gaulle tout en précisant que l'article n'engage pas l'équipe du journal. Mais Pierre Boutang lui-même envisage favorablement le retour aux affaires de l'homme du 18 juin.

« Il se peut que l'urgence soit telle que la solution de Monnerot apparaisse la seule immédiatement concevable. Et qu'au-delà, avec des désastres plus décisifs encore, une œuvre vraiment capétienne doive héroïquement commencer. Là sera nécessaire à quelques Français, et peut-être même au général de Gaulle à qui auront été refusés par la République les moyens d'essayer de la sauver, le jugement héroïque, dont parle Retz, celui qui consiste à ne point confondre l'extraordinaire et l'impossible.

« Pour sauver l'Algérie et l'Afrique, la république a sûrement besoin d'une magistrature exceptionnelle. Pour exercer cette magistrature, personne de sérieux n'imagine quelqu'un d'autre que le comte de Paris ou le général de Gaulle. Ce *on* pourrait être un *et*, s'il y avait des sages : Rome avait maintenu l'indispensable « potestas regia » en deux Consuls. » Cette ligne se précise et s'affirme le 21 mai lorsque Pierre Boutang signe, comme toute l'équipe de son journal, un Appel aux sages dans lequel est proclamée « la solution de l'unité française que symbolise à présent un nom : De Gaulle ».

C'est le 27 mai, on s'en souvient, que le Général annonce qu'il a entamé la veille « le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain, capable d'assurer l'unité et l'indépendance du pays ». Le comte de Paris, de son côté, approuve lui aussi, et très chaleureusement, l'arrivée du général de Gaulle, légalement investi le 1<sup>er</sup> juin. Et *La Nation française* répond d'autant plus nettement à la requête unitaire que son éditorial du 18 juin 1958 invite au dépassement de la querelle, encore vive entre les anciens de la Résistance et les nostalgiques du maréchal Pétain :

« L'appel du 18 juin est désormais sorti du monde de la controverse politique pour s'insérer dans l'Histoire (...) Aujourd'hui, sans attendre la défaite, pour rendre la victoire possible, l'armée et le peuple ont

■4 *La Nation française*, n° 91, 3 juillet 1957.

---

---

## TÉMOIN DES RÉPUBLIQUES - PIERRE BOUTANG

appelé le général de Gaulle. La résistance nationale et la révolution nationale ne peuvent être, cette fois, séparées : le recours nécessaire règle la question, accomplit, sans l'abolir, le sens du 18 juin 1940, termine une vieille guerre civile et nous rend l'unité »<sup>5</sup>.

En bonne logique, Pierre Boutang et l'équipe de *La Nation française* appellent à voter Oui au référendum de septembre 1958. Comme le comte de Paris. Consentement est donné au général de Gaulle, et les institutions nouvelles sont approuvées.

Les deux dernières années de la guerre d'Algérie placent notre témoin dans une situation complexe puisqu'il défend la cause de l'Algérie française à la fois contre des amis proches de l'OAS, qui se séparent de *La Nation française*, et contre le général de Gaulle que le comte de Paris continue à approuver.

A la différence du Prince, le journal royaliste appelle à voter Non aux référendums de 1961 et de 1962. Les jugements portés par Pierre Boutang sur la politique algérienne du général de Gaulle n'entrent pas dans le cadre de cette communication. Quant au jugement porté sur la V<sup>e</sup> République, il faut simplement relever que le directeur de *La Nation française* s'opposera au projet d'élection au suffrage universel du président de la République, alors que le comte de Paris s'en fait le défenseur, un défenseur d'autant plus ardent que le prince affirmera, par la suite, qu'il avait vivement conseillé au chef de l'Etat ce mode d'élection - qui renforçait le caractère monarchique des institutions.

Tout au contraire, Pierre Boutang y voit un renforcement de la tyrannie. L'analyse paraît outrageusement polémique. Elle est d'une intéressante subtilité, qu'il fait saisir dans le bref moment où elle s'exprime car Pierre Boutang ne la reprendra pas après 1962. Citant Saint Augustin, Pierre Boutang définit le peuple comme une multitude d'hommes réunis par le consentement juridique et par le sentiment du bien commun. Lorsqu'un tel peuple existe, il est concevable qu'il procède à l'élection de son chef. « Le suffrage universel, écrit Pierre Boutang, peut même être imaginé comme moyen de le désigner. Ce moyen ne fera alors que reconnaître une "légitimité" que l'exigence de justice, l'appel du bien commun auront d'abord fondée et révélée »<sup>6</sup>. Mais si le peuple n'existe pas, s'il n'est qu'une juxtaposition d'individu, le plébiscite marque le début de la servitude.

Tel est le point de vue de 1962, qui se modifiera sans doute au fil de la réflexion, mais surtout par ce dont Pierre Boutang est effectivement le témoin : les relations entre le comte de Paris et le général de Gaulle, auxquelles la grande presse fait écho, et le projet, esquisonné, d'une candidature du prince à l'élection présidentielle de 1965. Dès lors, les institutions de

■5 *La Nation française*, n° 141, 18 juin 1958.

■6 *La Nation française*, n° 364, 26 septembre 1962.

la 5ème République permettent une évolution qui pourrait aboutir à la transformation de la monarchie élective en monarchie royale. Telle est l'opinion qu'exprime Pierre Boutang un an avant l'élection de 1965 :

« Il faut accepter la république, c'est-à-dire l'absence d'une tête de l'Etat, d'un recours dernier et souverain, ou réinventer, n'importe sous quel nom, une magistrature royale. Le pire serait, sous le nom de république, de risquer l'élection d'un partisan, ou d'un factieux, à la tête d'un Etat d'essence royale, c'est-à-dire de couronner la guerre civile. La situation présente a toutefois ceci de neuf : le mot de roi est sans doute presque oublié (...), non pas haï comme dans Rome à l'heure du principat d'Auguste. La chose, la souveraineté réelle est admise (...) comme une garantie contre les maux récents, eux nullement oubliés. La profondeur du mépris, presque de la haine, du régime des partis, dans le peuple, est méconnue par la classe politique. L'idée d'un pouvoir qui ne se divise pas, ne s'achète pas, paradoxalement ne se prend même pas, d'une préexistence d'un pouvoir, est presque constituée dans la sensibilité française. »

D'où l'espérance de Pierre Boutang :

« Qu'un homme apparaisse, qui n'a pas eu à choisir le souci du bien commun, dont la tradition plonge aux origines de la volonté nationale de vivre, fils de Saint-Louis et garant des libertés fondamentales du royaume et de celles de la république, et qu'il propose de maintenir tout ce qui est national et conforme à l'esprit du temps dans le régime créé en 1958 (c'est-à-dire l'indépendance de la patrie et la juste liberté, la personnalité de l'Etat)... » et il y aura chance qu'il renoue « le dialogue entre le souverain et le peuple rompu il y a bientôt deux siècles ».

Les espérances de Pierre Boutang ont été déçues : le général de Gaulle s'est présenté en 1965, non le comte de Paris, qui se retira de la vie politique en 1967. Tous les jugements, tous les engagements de Pierre Boutang après le départ du général de Gaulle se situent dans la perspective ouverte à la fin des années cinquante et précisée au début des années soixante : favorable à Georges Pompidou, violument hostile à Valéry Giscard d'Estaing, électeur de François Mitterrand en 1981 par antilibéralisme, l'ancien directeur de *La Nation française*, toujours proche du comte de Paris, n'a cessé d'affirmer que la constitution gaullienne offrait, par delà ses contradictions et des dangers, la possibilité d'un prolongement dynastique. Ses opinions et ses jugements méritent qu'on s'y arrêtent, parce qu'ils révèlent une fine perception des enjeux institutionnels. Mais, en politique, c'était le couronnement royal, et lui seul, qui importait au témoin impatient des heurs et des malheurs de trois républiques.

N.B. Les textes de référence de cette étude sont, pour la plupart, tirés de la thèse de doctorat en Science politique soutenue à l'Université Paris 2 par M. Patrick Louis sous le titre : « Contribution à l'étude du mouvement royaliste, l'hebdomadaire *La Nation française* 1955-1967 ». Que l'auteur soit remercié pour sa contribution, involontaire mais majeure, à ma communication.

Bertrand Renouvin

---

---

## Vaclav Havel et la tradition du kitsch sentimental dans la politique tchèque

Martin Hybler

philosophe disciple de Jan Patocka, signataire de la Charte 77, il a quitté la Tchécoslovaquie avant la «révolution de velours» pour s'établir en France où il s'est spécialisé en géronto-psychologie.

Comme tout fait humain, la politique peut être comprise comme un texte ; elle peut par conséquent être analysée en tant que tel. C'est à l'évidence son aspect pragmatique, qui aura une importance particulière puisqu'il s'agit d'un discours dont la finalité est de diriger l'action des grands ensembles humains.

Pour qu'elle y arrive, elle fait souvent appel à ce que j'appellerais " les idées mères "<sup>1</sup> qui sous-tendent les comportements élémentaires des ces ensembles, leur fournissant pour ainsi dire des coordonnées de base. Il est possible de décrire les caractères des idées mères, voire de tenter d'en établir une typologie.

### 1. Style en politique

Chaque ensemble humain disposerait dans sa mémoire collective<sup>2</sup>, fruit de la sédimentation de ses expériences historiques, de ces " idées mères " semi-conscientes, semi-implicites, organisant une certaine cohérence de la communauté. Leur nombre et leurs caractères fondamentaux seraient limités, puisque organisés d'avance par les possibilités, toujours restreintes, de concevoir à travers le discours le temps historique, l'identité que se donne une communauté et le type de relations de base qu'on trouve dans un ensemble humain concret.

■1 VAŠÍCEK Zdenek, *I posvátné krávy chtejí žít...* In Z. Vašicek: *Podmínky volby*. Praha, Triáda, 2003, s 191-201.

■2 HALBWACHS Maurice, *Les Cadres sociaux de la mémoire*. Paris, Albin Michel, 1994 (1ère édition 1925)

Prenons l'exemple relativement courant d'un discours politique de type nationaliste : il fait appel à un certain nombre de présupposés, en partie implicites mais sous-entendus et partagés dans la collectivité concernée, qui impulsent et coordonnent son action. Nous y trouvons au fond un imaginaire épique-héroïque qui contient souvent :

---

---

## MAGAZINE

\* Une image du passé ou de l'origine glorieuse, souvent celle de la fondation par un acte héroïque, une victoire qui légitime le héros fondateur.

\* Le héros puise son identité de cet acte, et par conséquent aussi la communauté qui se reconnaît en lui.

\* La collectivité est ainsi définie par une distinction stricte entre ceux qui se reconnaissent dans la fondation et promettent, avec une loyauté hors de toute mise en doute de la perpétuer, renouveler, propager (" nous "), et les autres, qui ne peuvent être perçus que comme subalternes (puisque non " anoblis " par la participation au passé glorieux), voire potentiellement hostiles, toujours susceptibles de le remettre en question voir d'en annihiler les effets (" eux ").

L'histoire d'un tel ensemble humain sera conçue comme un récit romantique sur le thème des victoires et/ou défaites qui reproduisent ou menacent la fondation, dont le protagoniste sera la nation héros, avec ses grands hommes et souverains, évoluant à travers des épisodes narratives, etc..

Cet imaginaire esquisse ce que sera le discours politique correspondant d'un tel ensemble humain - louange à la gloire (du héros, de la nation, du mouvement), organisé à partir d'un souvenir pseudo historique qui aboutit à l'exigence de la fidélité au passé héroïque qu'il faut renouveler, retrouver, en transformant le présent jugé plutôt décadent, insuffisant, très souvent en confrontation avec les " autres " qui sont censés être la cause propre du déclin. Les thèmes de contamination par les autres, le besoin de " purifier " etc. feront leur apparition.

On pourrait sans grandes difficultés identifier d'autres figures (idées mères) organisant les discours politiques, comme l'imaginaire progressiste, ou l'imaginaire collectiviste - orientées tous les deux vers l'avenir paradisiaque, avec les modalités techniques et sociales (reprenant le genre utopique et les récits de voyage), l'imaginaire libéral glorifiant l'indépendance et l'asocialité du sujet, sa capacité de vivre sans société (genre robinsonien), etc..

Il est important de remarquer que ce que nous classons, en littérature, comme des " genres " d'œuvres réapparaît assez souvent dans le domaine du politique sous une forme simplifiée, épigone, dégradée en kitsch. Nous serions enclin de dire que ce type de discours est en vérité un signe de la mort du politique proprement dit, c'est-à-dire du libre débat entre citoyens et la fin d'une certaine formalisation institutionnelle de celui-ci ; ce discours apparaît au moment où la politique est affaiblie, vidée de son sens, en perte de crédibilité et de légitimité propre<sup>3</sup>.

■3 Cf. aussi les considérations de Milan Kundera sur le lyrisme en politique.

## Mais qu'est-ce que le kitsch?

Pour Rezek<sup>4</sup>, le kitsch fait partie des attitudes anobjectales, c'est-à-dire sans objet propre, où le sujet se plaint en soi-même, se renferme sur lui. Il cite la distinction que Husserl opère dans *Logisches Untersuchungens*, à savoir celle entre les actes objectivants et l'objectivation par fantaisie (imagination). Les actes objectivants, comme perception ou la pensée sont toujours dirigés vers leur objet, tandis que l'objectivation par fantaisie (imagination) est caractéristique des actes, comme vouloir ou sentir, qui ont besoin de recourir à un acte objectivant puisque d'eux-mêmes ils ne peuvent se procurer leur objet. En quelque sorte le vouloir est obligé d'imaginer la perception de son objectif. Il est important d'observer que dans l'acte volitif même, nous n'avons aucunement la conscience directe que l'objet propre du vouloir ne peut être que l'acte d'imaginer et nous tendons directement vers ce que nous voulons, vers l'objet perceptif imaginé qui pourtant n'est perceptif qu'au second degré. Donc nous nous éloignons de l'objet comme s'il s'agissait d'une citation, et par suite, avec la régression à l'infini, cet objet n'est que de plus en plus indirectement présent (comme l'imagination de l'imagination de l'imagination de la perception...). D'où la possibilité de glissement vers le kitsch, qui suit selon Rezek le même schéma, avec perte quasi-totale de l'objectualité et retour vers une auto-complaisance, qui concerne avant tout le domaine du sentir et de l'émotion. Dans cette situation d'imagination de la perception, il est facilement compréhensible que nous soyons tentés de nous faciliter la tâche, d'éviter l'effort que représente une imagination active et de remplir le vide pour ainsi dire gratuitement avec des images toutes faites, notamment celles qui sont disponibles dans le thesaurus de la mémoire collective.

Rajoutons qu'on pourrait également préciser la gamme des sentiments susceptibles de succomber à la tentation du kitsch et, par exemple, y ajouter l'enthousiasme, la haine, la bonne conscience, le sentiment de conviction et d'évidence, la suspicion etc., que nous retrouvons très fréquemment dans le domaine politique. Le caractère auto-affirmatif du kitsch le met aussi en proximité de la problématique d'identité ; il est pratiquement impossible de parler de l'identité sans tomber dans un kitsch ou dans un autre. La pseudo-objectivité de l'attitude du kitsch le fait apparaître en plus comme une sorte d'universalité : le spectateur ému devant un cerf en plein désarroi amoureux, par exemple, éprouve sur le champ l'évidence que son émotion n'est pas seulement personnelle mais qu'elle a quelque chose d'universel, qu'elle est partagée par son groupe, par la nation, voire par l'humanité entière, qui sont censés éprouver le même sentiment.

■4 *Filosofie a politika kyce*, Oikomenh, Praha, 1991, pp. 1-3.

Après ces préalables, nous pouvons accéder à notre questionnement propre. Quel type de kitsch organise traditionnellement la politique en Tchéquie ? De quelle façon ce kitsch est-il repérable dans le discours de Vaclav Havel en tant que dissident d'abord puis en tant que président ?

## 2. Kitsch tchèque

Nous renvoyons ici aux auteurs dont les analyses nous ont très largement inspirées dans les descriptions qui suivent, notamment à Jan Tesar<sup>5</sup> et Jan Lukes<sup>6</sup>. Pour les analyses de la culture politique tchèque actuelle, nous renvoyons aux travaux de Petr Skalník<sup>7</sup>.

### *Renouveau national*

L'imaginaire moderne dans la politique tchèque s'est élaboré de toutes pièces au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant le mouvement du renouveau national. Comme le souligne Tesar, il a été très largement façonné par un groupe restreint d'intellectuels éclairés et reconstruit par eux artificiellement après une longue rupture, pendant laquelle la langue tchèque avait pratiquement cessé d'être une langue littéraire et politique ; d'où le rôle spécifique et l'importance des intellectuels dans la vie publique, et aussi l'opinion que la politique est une affaire réservée à un cercle restreint, exclusif, et ne concerne pas les gens qui en sont d'emblée exclus en tant que citoyens particuliers pour qui les questions de survie économique au quotidien sont censées être beaucoup plus importantes. D'où une tradition d'apolitisme citoyen et un très faible niveau de conscience de la responsabilité dans le destin commun.

Les intellectuels enthousiastes du renouveau national s'inspiraient du romantisme idéaliste de l'époque et surtout, ils étaient des épigones du mouvement nationaliste romantique allemand qu'ils copieront soit directement, soit avec une importante inversion des valeurs. Le nationalisme allemand glorifiait souvent la force et les valeurs guerrières, le nationalisme tchèque la douceur, l'amour de la paix, donc, paradoxalement, plutôt la faiblesse.

### *Politique théâtrale*

Le médium privilégié utilisé par les intellectuels tchèques du XIX<sup>e</sup> siècle, évoluant en dehors des structures de pouvoir de l'époque, était le théâtre qui leur permettait d'atteindre le peuple et de l'influencer. Il permettait aussi de cultiver la langue et d'élaborer un imaginaire historico-politique et patriotique cohérent. Depuis, la politique a été, dans la tradition tchèque, très souvent comprise comme un jeu, une pièce de théâtre, se déroulant sur une scène entre des acteurs désignés, privilégiés, le pu-

■5 Mnichovský komplex, Praha, Prostor, 2000) ; cf. aussi Vladimír Macura, *Cesky sen, Kniznice dejina soucasnosti*, Praha, 1998

■6 *Muj život v hudbe*, Brno, Petrov, 2003

■7 "Ceska politicka kultura" et ses contextes européens du pont de vue de l'anthropologie politique, in : *Politicka kultura : Antropologie, sociologie, politologie*, sous la direction de Petr Skalník, Set Out, Praha, 2004, ss. 89-108.

---

---

*...ET LA TRADITION DU KITSCH SENTIMENTAL...*

blic étant renvoyé au rôle d'un spectateur, qui, spectacle fini, rentre à la maison. Il en résulte une certaine déréalisation de la politique, son caractère hystérico-théâtral, rêveur et pathétique, larmoyant, combiné avec la passivité du peuple qui ne la prend pas tout à fait au sérieux, et donc une rupture entre le politique et la réalité de la vie.

*Sentimentalisme, idéalisation*

Si les pièces données dans ce théâtre ont pu être variées, souvent avec un ton de didactisme et de patriotisme naïf (il fallait "éduquer" la nation), elles s'adressaient le plus souvent aux sentiments des spectateurs. Émouvoir ceux qui n'y viennent finalement que pour être émus, sans plus. La palette des émotions qui font depuis 150 ans des ravages en politique tchèque est étendue, elle va de la compassion à l'enthousiasme, l'autosatisfaction de sa propre sagacité, la louange de la petitesse, la hargne contre les voisins et contre les juifs et tsiganes, les folies de grandeur etc.. On retrouve beaucoup de ces éléments dans les idées mères d'autres nations et il n'y a rien là de particulièrement original, à part la forme théâtrale qui domine singulièrement.

Au niveau de contenu, c'est peut-être l'importance inhabituelle des tendances à l'idéalisation sentimentale de sa propre gentillesse, à la propension de s'imaginer un cocon douillet, isolationniste, dans le style du Biedermeier allemand, et l'accent posée sur l'agressivité indirecte : élimination plutôt par le non-dit, par l'ostracisme que par l'attaque directe ou la polémique. Une sorte d'auto-angélisme fréquemment proclamé sans vergogne et jusqu'à l'obscénité.

*Victimisation*

Mais le rôle privilégié qu'applaudissent les Tchèques au théâtre de leur politique est celui de victime. Il s'agit d'une inversion de l'imaginaire nationaliste héroïque habituel, où l'identité fondatrice n'est pas puisée dans la victoire mais dans la défaite. Ce principe, qui paraît incompréhensible au premier abord, est très viable économiquement parlant : au vainqueur incombe la lourde tache d'entretenir - pour toujours ! - sa victoire, de garder le haut niveau dont il ne doit jamais déroger, au vaincu au contraire la liberté de râler éternellement contre le coup de destin, de ruminer sa revanche éventuelle, et surtout de se sentir innocent de principe puisque irresponsable de tous les maux qui adviennent et qui sont immanquablement souscrits au compte de l'autre, le vainqueur. Ajoutons que contre lui toute action est permise sans aucune limitation de moyens, même les plus sournois. La plus petite revanche par ruse est justifiée d'avance et, si on se fait taper sur les doigts, ce ne sera qu'une preuve de plus de la défaite et du malheur fatal, qui perpétuera donc l'identité de la communauté.

### *Responsabilité/irresponsabilité*

La distribution de la responsabilité/irresponsabilité est dans ces conditions bien particulière. La responsabilité, le moralisme didactique sont très souvent évoqués par les acteurs politiques ; ils font partie du contenu théâtral conventionnel, mais d'une façon qui n'engage en rien : ni les acteurs (parce que la responsabilité appartient à leur rôle et rien de plus), ni le public (elle est présentée, discutée pour émouvoir avant tout et n'est en aucun cas une affaire propre au public). C'est un jeu où la classe politique se sent fort peu responsable et joue son spectacle devant un public passif, qui ne le prend pas pour le sien non plus et ne s'y sent pas réellement engagé. Pourtant tous deux peuvent en parallèle discourir éternellement de la responsabilité.

### *Porteur moral*

Une place particulière dans cet imaginaire politique appartient au personnage du " porteur moral ". Il est désigné par un mécanisme semblable au " bouc émissaire ", son rôle est d'être le garant responsable de la communauté, de son bien-être moral, d'être le seul " juste ", ce qui permet à la nation toute entière de se désigner par extension comme " juste " elle aussi, et cela sans le moindre effort et quels que soient ses comportements réels. Elle esquive donc la tâche pernicieuse d'établir la justice dans une société donnée. L'ensemble humain peut ainsi se sentir au fond libéré de toute obligation morale et solidarité sociale. Le " porteur moral " n'est pas chassé dans le désert comme son malheureux cousin, mais au contraire placé au centre de la communauté sur un piédestal. Il s'agit d'une inversion de l'expiation. En même temps, on contrôle soigneusement que le porteur moral soit impuissant et ne dispose pas du réel pouvoir (qui pourrait entraver les trafics habituels de ses vrais détenteurs).

### *Communautarisme contraignant, intolérant pour les faibles*

La face cachée de ce beau spectacle représente la réalité de la vie communautaire concrète en de telles circonstances. Elle est apolitique, peu structurée (il n'existe pas la distinction entre la sphère privé, intime, et la sphère publique), organisée autour des intérêts privés des clans officieux qui dominent et manipulent la scène publique, la vie économique et culturelle du pays. Le niveau d'agressivité sociale est très élevé, l'élimination des marginaux qui agissent et pensent à contre courant est rapide, efficace et silencieuse. Il s'agit d'une communauté intolérante, bornée à la poursuite de ses objectifs dans la lutte pour l'argent et le pouvoir.

### *Rumination stérile*

Le ressassement des questions du sens et de l'identité permet d'esquiver la réalité. La réflexion critique est marginalisée, voire exposée à des pressions vigoureuses qui essaient de la faire taire. Elle est remplacée par une rumination stérile des questions prétendument nobles, tels que l'identité, le sens de l'histoire tchèque, etc..

### **3. Vaclav Havel**

L'échantillon dont je dispose des textes de Vaclav Havel<sup>8</sup> permet de retrouver sans difficultés certains des ces thèmes.

Les thèmes dominants de la période dissidente, dans les essais de V. Havel, comme " La vie en vérité ", " La solidarité des ébranlés ", " La politique apolitique " et " Le pouvoir des sans pouvoir ", peuvent sans doute être compris dans la continuité avec l'imaginaire tchèque traditionnel. Un petit groupe d'intellectuels se monte une scène pour offrir son spectacle à un public pour la plus grande part indifférent. Il est exclu des structures du pouvoir dont il développe une critique sévère et prétend constituer une sociabilité " radicalement nouvelle ", " plus haute ", " meilleure ", paradigmatic, en fait élitiste, basée sur l'expérience individuelle directe, existentielle, de la vérité et de l'ébranlement de la vie ordinaire considérée comme soumise, massifiée. Il met en place une non-action politique ostentatoire - il suffit d'exister dans la lumière en disant " la vérité ". En comparaison avec cela, toute action politique collective est non seulement superflue mais aussi dangereuse, puisqu'elle risque de souiller par des compromissions l'attitude pure et idéalisée. On peut rappeler l'attitude très réservée de Vaclav Havel à l'encontre des manifestations spontanées à Prague encore en janvier 1989.

On comprend l'avantage d'une telle position : elle est exempte de risques. Si exister est déjà considéré comme une victoire des sans pouvoir, il est superflu d'entreprendre quoi que ce soit de plus. D'où le caractère moralisant, didactique, sociable (l'activité majeure de la communauté dissidente étaient les fêtes entre amis, les salons, les thés, les concerts, etc.) de l'opposition tchèque de l'époque, opposition certes critique mais peu constructive et en rien programmatique. De fait, cette tendance a un rapport avec la tradition tchèque de se créer un nid douillet, protégé, et d'y rester.

Pour la défense de Havel, il faut dire que cette opposition était objectivement très faible et a évolué dans l'apolitisme passif d'une société endormie, complètement manipulée par le pouvoir. Havel a essayé de transformer cette faiblesse en force en utilisant intuitivement (sous le vernis

<sup>8</sup> *O lidskou identitu, eseje z let 1969-79*, Rozmluvy, Londres, 1984, *Do různých stran, texty z let 1983-89*, Cs stredisko nezávisle literatury, Scheinfeld - Schwarzenberg, 1989, *Vaclav Havel 1992-93*, Paseka, Praha-Litomysl, 1994.

du vocabulaire heideggerien - et encore l'influence du romantisme héroïque allemand !) certains motifs traditionnels tchèques se rapportant à l'art de survivre dans les situations impossibles. La principale erreur était de confondre une stratégie avec les principes universels et généraux : il cédait à la tendance didactico-prophétique de hisser ce qui n'était en fait qu'une issue forcée pour quelques non-conformistes en position de principe universel surpassant toute politique " ordinaire " du pouvoir.

On peut observer, dans ce contexte, comme le choix du dramaturge Vaclav Havel en protagoniste principal de la " révolution de velours " (encore une référence à la douceur et la gentillesse biedermeieriennes !) s'intègre bien avec la tradition tchèque de la politique théâtrale. Par ailleurs, le premier réseau indépendant d'information des citoyens, le levier important du nouveau pouvoir naissant lors de la chute du communisme a été le réseau des théâtres, dont les acteurs très rapidement mobilisés ont rejoint le mouvement civique et ont organisé dans leurs locaux d'innombrables meetings publiques.

En tant que président, V. Havel s'exprime certes avec plus de modération - sans doute sous l'obligation de réserve - et, parallèlement, ses propos deviennent aussi moins intéressants. Il ne se positionne jamais comme détenteur du pouvoir et comme décideur et continue de se présenter en tant qu'observateur, conseiller, commentateur, moraliste et éducateur dans " la culture politique ". Sa réflexion est de plus en plus plate et banalement humaniste ; il aborde les thèmes généraux de la justice, de la vie des hommes en société, sous une forme vaguement idéaliste, angélique, pratiquement impossible à critiquer. Tout le monde ne peut être que d'accord sur le fait que les gens devraient être gentils les uns avec les autres. Il continue à entretenir une méfiance à peine cachée à l'égard du fonctionnement institutionnel du pays et à croire au principe " de personnalités intègres et responsables, indépendantes des partis " ce qui l'amène à commettre de nombreuses erreurs politiques.

Ses tentatives (toujours par personnes interposées) de mettre en place un " parti de sans-parti " pratiquant la " politique apolitique " ont échoué assez lamentablement.

Si dans la première période de son activité du président, Vaclav Havel a joué avec un certain succès le rôle du " porteur moral " dont nous avons parlé, petit à petit nous avons assisté à un certain effritement et au désintérêt grandissant du public déçu par un homme qui ne débite que les paroles et jamais d'actes. Vers la fin de son deuxième mandat, Havel était perçu en Tchéquie avec une indifférence notable, tandis qu'il était encore écouté à l'étranger.

#### 4. Conclusion

Enfin je voudrais faire observer que le discours politique de Havel avec ses traces de kitsch traditionnel tchèque s'intègre remarquablement bien dans le contexte de la politique "post-moderne". Celle-ci prône une gouvernance "soft" menée par des groupes restreints de gens "éclairés", au prix d'une certaine abdication de l'exercice du pouvoir ; elle est portée par le courant libéral-libertaire individualiste qui cherche en même temps un confort douillet et l'établissement de réseaux "d'amitiés" hors des institutions traditionnelles, développe une "pensée unique" vaguement humaniste impossible à critiquer, moralise et judiciarise la vie publique, et démolit le débat politique agonique proprement dit ainsi que les institutions démocratiques qui régissent le fonctionnement de la société. Tout cela est aisément compatible avec les thèmes préférés de Vaclav Havel, ce qui explique l'audience dont il a bénéficié et bénéficie toujours dans certains cercles à l'Occident.

Mais son échec en politique intérieure est indubitable. Vers la fin de son deuxième mandat il était considéré presque comme une curiosité, un clown décalé et très peu écouté par la nation aussi bien que par la classe politique "pragmatique" qui s'était installée au pouvoir. Il était devenu une figure presque tragi-comique, comme l'un des héros de romans de Milan Kundera, son adversaire de toujours.

**Martin Hybler**

---

---

## VULGO.NET à l'écoute de «Cité»

Depuis six ans, la revue Internet VULGO.NET essaie de développer une réflexion critique sur le présent de la société européenne, de sa culture et de ses perspectives. Elle vise un esprit ouvert, résolument indépendant, soustrait aux ravages du conformisme politico-médiatique contemporain. Elle vise un esprit de dialogue authentique entre auteurs de différents pays et plus particulièrement entre les intellectuels des pays ex-communistes et leurs partenaires à l'Ouest.

Commencée comme un site tchèque, elle publie maintenant des articles en français, en italien, en espagnol, en allemand et en anglais. Les rédactions nationales travaillent d'une façon indépendante, avec la liberté de traduire ce qui jugent utiles dans leurs langues respectives. Certaines rédactions collaborent systématiquement avec des journaux et revues papier ou d'autres sites sur Internet, par exemple la rédaction tchèque reprend en traduction tchèque un choix des articles du *Monde diplomatique*.

Sur les pages françaises, le lecteur de *Cité* et de *Royaliste* ne se sentira guère perdu, au contraire, il se rendra vite compte qu'elles représentent pour l'essentiel, sous une forme électronique, un choix des textes imprimés dans ces deux périodiques. Et il pourra s'apercevoir que ces textes sont souvent repris en traduction italienne ou tchèque, par exemple. Le nombre des visites reste satisfaisant (de l'ordre de dizaines des milliers par mois) et les courriers des lecteurs sont pour nous très encourageants. Notre aventure continue et je remercie vivement les amis de *Cité* et de *Royaliste* pour leur collaboration.

Martin Hybler

---

---

## **Les OGM agricoles - évaluation et stratégies...**

**François Villemonteix**

écologue, chercheur en mission  
en Amérique latine.

Pris entre l'enthousiasme des industries agro-alimentaires et l'angoisse des consommateurs, les OGM ont bien du mal à être évalués objectivement.

Plus exactement, il s'agit des OGM à usage agricole, des plantes génétiquement modifiées, car les autres organismes que le génie génétique a d'ores et déjà transformés sont complètement inscrits dans l'activité économique internationale et ne font l'objet d'aucune critique. Cela est d'autant plus surprenant que la plupart de ces organismes sont des bactéries, comme celles utilisées pour fabriquer des molécules biochimiques pour l'industrie pharmaceutique (l'insuline, par exemple) ; or s'il est un organisme difficile à contrôler et pratiquement impossible à éradiquer, c'est bien la bactérie (les hôpitaux en savent quelque chose)...

C'est que la critique des OGM est en grande partie issue du monde agricole. Il faudra bien entendu se poser la question des motivations d'un tel rejet par ce groupe particulier.

A l'inverse, les plus vifs partisans des OGM sont les industries agro-alimentaires qui les produisent et en ont même la quasi-exclusivité, ainsi que les organismes nationaux ou internationaux qui sont le plus liés au modèle ultra-libéral.

Les considérations économiques, voire politico-économiques, occupent donc une place capitale dans la réflexion sur les OGM. Questions, implications et problèmes liés à leur usage ne sont pas tous d'ordre strictement écologique.

Mais pour commencer, en se limitant aux plantes transgéniques, on peut essayer d'y voir plus clair, et poser les questions clés : quel avantage y a-t-il à produire et utiliser des OGM ? Et quel risque à cette utilisation ?

## Quels avantages à l'utilisation d'OGM ?

### - *Un avantage énergétique*

La " révolution verte " qui a abouti depuis les années 70 à une productivité et des rendements agricoles jamais encore atteints s'appuie sur une utilisation poussée de l'énergie : l'emploi d'engrais, de pesticides, de méthodes de production, de conditionnement, les transports, le machinisme agricole etc. font qu'une calorie " alimentaire " exige pour être produite, en plus du soleil gratuit, l'injection de plus d'une calorie d'énergie fossile. On en est arrivé à l'inversion complète de ce qui existait auparavant, où l'agriculture était productrice nette d'énergie : elle en est consommatrice à l'heure actuelle. L'usage de combustible " écologique " (à base d'alcool de canne ou d'huile de colza) comme alternative à l'essence pour les voitures, est donc pour le moment une absurdité énergétique : on utilise du pétrole pour produire des plantes qui fournissent de l'équivalent-pétrole, avec un rendement dérisoire, puisque l'apport de l'énergie solaire devient de plus en plus marginal dans le bilan énergétique de l'agriculture. Les plus optimistes évaluent à un litre de combustible fossile le coût de production d'un litre et demi de carburant vert. Mais l'idée est à creuser, car l'énergie est devenu le plus grand problème écologique et économique actuel, et il devient urgent de réduire la consommation. Or il est possible de produire des OGM non (ou peu) consommateurs d'énergie fossile, nécessitant moins d'irrigation ou de produits d'épandage (engrais, pesticides). En dehors même d'un usage comme carburant, d'une façon générale, des plantes peu gourmandes en engrais ou pesticides pourraient aider à réduire la facture énergétique.

### - *Un avantage écologique*

Cette même réduction potentielle des épandages de pesticides et de fertilisants représente une solution au moins partielle à la pollution agricole. Certaines légumineuses africaines par exemple, développent naturellement des capacités à convertir l'azote de l'air en nitrates et l'accumuler dans leurs tiges. Leurs gènes permettraient de mettre au point des OGM autosuffisants en nitrates, ou pouvant servir d'engrais naturel. Un OGM intelligemment conçu peut donc aider à réduire la pollution.

### - *Un avantage adaptatif*

L'évolution du climat est si rapide que les plantes ne pourront s'y adapter par le biais de la sélection naturelle. Une modification transgénique risque alors d'être la seule solution pour accompagner le réchauffement global.

*- Un avantage en productivité ?*

On n'a pas attendu les techniques génétiques pour sélectionner des plantes à forte productivité. Les rendements actuels sont d'ailleurs largement suffisants pour fournir une alimentation à l'ensemble de la planète : on croule même sous les surplus. Il n'y a pas vraiment lieu de concevoir des souches encore plus productive via les OGM, au moins dans une vision écologique et sociale globale, mais c'est faisable.

On le voit, les capacités des OGM à répondre à certains des grands problèmes écologiques et énergétiques actuels sont très attrayantes, et dans ces conditions on comprend mal pourquoi ils font l'objet de telles réticences. C'est qu'ils sont aussi potentiellement porteurs de problèmes et de risques.

**Et quels risques ?**

*- Un risque génétique*

Fabriquer un OGM revient à transférer les gènes d'une espèce " donneuse " vers le stock génétique d'une espèce " receveuse ", qui est celle que l'on veut produire. De l'espèce donneuse on extrait un gène ou une séquence de gènes que l'on sait présenter une capacité particulière et intéressante. Ce peut être par exemple une capacité de croissance accélérée, l'adaptation aux conditions du milieu (réduction des besoins en irrigation), aussi et surtout une capacité à produire (ou éliminer) certaines molécules, ou à résister aux maladies et autres parasites spécifiques. Ces gènes " utiles " sont introduits dans le patrimoine génétique de l'espèce receveuse qui, ainsi enrichie, va bénéficier de ces capacités nouvelles pour elle et les transmettre à ses descendants. La manipulation est donc définitive, dans ce sens qu'elle ne s'applique pas à la plante seule, mais à la lignée. Un colza modifié génétiquement devient une race nouvelle de colza, qui va transmettre " à jamais " ses nouvelles capacités à tous ses rejetons. En soi ceci n'est pas fondamentalement différent de la sélection naturelle faite depuis toujours par l'environnement, ni de la sélection artificielle que l'homme applique depuis des millénaires. La seule différence réside dans le fait que l'on n'attend plus patiemment qu'une mutation naturelle intéressante apparaisse chez l'espèce pour la sélectionner : on va la chercher là où elle existe, chez d'autres espèces s'il le faut. La grande crainte alors, c'est que ces espèces modifiées ne contaminent leurs congénères (contamination intra-spécifique). Le risque est avéré, du fait que le pollen est porteur du nouveau stock génétique, et que justement la nature a sélectionné ce mode de reproduction par pollinisation à cause de son énorme pouvoir de dissémination. De ce point de vue, les remarques des oppo-

sants aux OGM sont tout à fait fondées : rien, et surtout pas la délimitation d'une " distance de sécurité " n'empêchera le pollen de féconder les individus non modifiés génétiquement qui seraient présents dans les environs. Il y a là contamination génétique " obligatoire ". Question : est-ce un risque pour l'écosystème ? En soi, pas plus que celui de voir les espèces sélectionnées contaminer les espèces sauvages : il reste bien peu de blé sauvage dans les plaines européennes, et ceci est vrai pour pratiquement toutes les plantes cultivées : légumes, fruits, existe-t-il encore des plantes réellement sauvages là où leurs consœurs sélectionnées sont cultivées ? Il est d'ailleurs toujours possible de nos jours de faire de la sélection inverse et retrouver des souches sauvages même dans les descendants de lignées contaminées par les OGM. En revanche il devient impossible, si du maïs transgénique est cultivé dans une région, de produire à côté du maïs garanti non modifié : il y aura forcément des croisements entre les deux souches. L'agriculture dite biologique devient impossible dans une région produisant des OGM. Mais il existe un autre risque de contamination, bien plus préoccupant : celui d'une contamination inter-spécifique. En effet on sait depuis quelques années que les patrimoines génétiques, en particulier ceux des plantes, ne sont pas aussi étanches et spécifiques qu'on le pensait autrefois. Il existe un certain nombre de mécanismes permettant le transfert d'une partie d'un génome d'une espèce à l'autre : les bactéries et les virus sont très forts à ce petit jeu et sont même, on le soupçonne maintenant, un des grands moteurs de l'Evolution. Mais si un tel transfert naturel est possible, il reste excessivement rare. Tout a changé avec les OGM. En effet c'est en utilisant des adaptations de ces mécanismes observés dans la nature que l'on a pu " encapsuler " un gène pour rendre son transfert aisément d'une espèce à l'autre. Malheureusement ce " transgène " est rendu labile par la manipulation elle-même, et son transfert, cette fois-ci non programmé, est relativement facile et fréquent. Des observations dans le milieu ont montré que des OGM ont transmis une résistance acquise à un pesticide aux " mauvaises herbes " présentes dans le champ. Le problème est très sérieux : on risque de favoriser les envahisseurs au détriment de la plante cultivée. Une fois introduit dans la nature, personne ne peut savoir où se retrouvera le gène, quelle autre plante l'hébergera, avec quel effet pour elle et quel impact dans le milieu. C'est ici que se situe le risque principal pour l'agriculture et pour l'environnement.

*- Un risque écologique indirect*

Les OGM sont produits par les grands groupes agro-industriels. Ce sont en général les mêmes qui produisent aussi les engrains, les pesticides, les herbicides, etc. En toute logique boursière, il serait contre-productif

---

---

## *LES OGM AGRICOLES,- ÉVALUATION ET STRATÉGIES...*

pour de tels groupes de produire des plantes moins gourmandes ou plus résistantes : il est bien préférable de produire une souche résistant aux pesticide mais qu'une plante n'ayant plus besoin de pesticides. C'est bien ce qui se fait, et qui aboutit au contraire absolu de ce que l'on peut attendre d'un OGM : on peut épandre deux fois plus de pesticide dans les prés, puisque la plante cultivée y est devenue résistante. Avantages économiques nombreux : (1) on vend plus cher les semences modifiées ET on vend plus de pesticides ; (2) on se met en situation de monopole puisque l'OGM exige que l'on se fournisse en pesticide maison ; (3) la transmission interspécifique fait que rapidement les mauvaises herbes deviennent elles aussi résistantes, ce qui impose d'augmenter les épandages, de produire de nouveaux OGM, de nouveaux pesticides : la spirale est bouclée, avec retour à la case départ. Ajoutons : (4) et si l'on est malin on investit dans les industries de décontamination, d'autant plus profitables que par ailleurs on contamine davantage.

### *- Un risque politique*

Produit de l'activité humaine la plante génétiquement modifiée est brevetable et donc " privatisée ". Comme les OGM sont produits par quelques grands groupes agro-industriels, ils permettent de facto la domination par ces groupes, non seulement du commerce des semences, mais de l'agriculture toute entière. L'objectif affiché est donc bien plus de " capturer " l'agriculteur que de fabriquer des plantes " écologiques ". Monsanto était allé au terme de cette logique en concevant le fameux gène " terminator ", dont la fonction était de rendre stérile les graines issues de souches modifiées. De ce fait le cultivateur ne pouvait plus conserver de semences d'une récolte à l'autre et devait obligatoirement se fournir chaque année chez le producteur. Il a fallu que l'ensemble des acteurs agricoles (et en particulier les américains et les canadiens) se mobilise pour empêcher cette appropriation cynique. Mais elle se poursuit façon plus discrète. La contamination entre espèce devient de fait un atout dans ce jeu. Le grand débat sur les importations entre l'Europe et l'Amérique ne traite pas d'autre chose : pourrons-nous, en utilisant les OGM (à 90% américains), conserver une politique agricole européenne indépendante ? C'est très peu probable, et on comprend pourquoi les agriculteurs y sont aussi farouchement opposés.

Voilà le bilan, il est bien plus contrasté que ce que les vociférations des uns et des autres ne le laissent imaginer. Reste évidemment une dernière question, essentielle : les OGM utilisés en agriculture ont-t-il un effet sur la santé humaine ? Il semble pour le moment qu'on puisse répondre par la négative. En effet pour l'essentiel les gènes utilisés sont ceux de la nature, auxquels l'être humain est confronté depuis toujours. Que le gène du py-

rèthre, insecticide végétal, soit dans la camomille (sa plante d'origine) ou dans le blé ne change pas grand-chose pour l'homme. Il faut évidemment être vigilant et ne pas jouer les apprentis sorciers, en introduisant des gènes soit entièrement artificiels, soit "cosmétiques", destinés à améliorer la commercialisation mais dont l'origine peut être très éloignée des plantes. Mais ce risque n'est pas plus grand que celui que nous vivons quotidiennement en consommant des plantes déjà modifiées, sinon génétiquement, du moins chimiquement. Penchez-vous sur les listes de produits injectés aujourd'hui dans une brave tomate, juste pour voir...

### **Alors, quelle position avoir ?**

Dans l'immédiat, et du fait des déséquilibres des forces en présence, il est clair que les OGM sont le cheval de Troie des industries agro-alimentaires, et que leur usage est catastrophique dans tous les domaines. Les actions des "faucheurs de maïs transgénique" sont absurdes car leur combat se trompe d'ennemi ; mais elles ont l'avantage de mettre la pression sur des gouvernements qui semblent peu se soucier des vrais enjeux, et donc de bloquer la politique de contamination et d'appropriation de l'agro-industrie. Elles ont en revanche l'inconvénient majeur de diaboliser des instruments et des voies porteurs d'espoirs dans le combat contre la contamination générale de notre planète.

Nous n'avons pas pu ou pas voulu tenir compte des avertissements lancés par un écosystème déséquilibré par l'homme. Il est trop tard maintenant pour revenir en arrière, la machine est lancée et son inertie est telle qu'il faudra des décennies, voire des siècles, pour revenir à l'état d'équilibre que nous connaissons. Il reste donc à accompagner le mouvement, et dans cette optique il n'y a pas de solution parfaite : tout ce qui peut faire gagner du temps ou éviter des catastrophes immédiates est bon à prendre, risques compris. Aussi en conclusion, il nous reste à dire : "Les OGM, oui, bravo, allons-y et vite ; mais pas comme ça, et pas ceux-là". Aucun bien ne peut être attendu du système tel qu'il existe actuellement, et tant que les OGM représentent plus un enjeu économique et politique qu'une solution écologique, ils doivent être rejetés en bloc. Mais leur utilité et leurs avantages, eux, ne doivent pas l'être. Continuons la recherche (il faut aider l'INRA, pas détruire ses expérimentations), et produisons les OGM dont l'humanité et la planète ont vraiment besoin : alors il faudra au contraire se battre pour les imposer.

François Villemonteix

---

---

## Mais c'est... Golène !

### Criton des Alpes

déblogue et les cybermodistes n'y sont pour rien : l'air d'altitude et les pollens de saisons interfèrent chez lui avec les lutinages alpestres et un usage immodérée de la raison - toutes choses qui, perçues du bas-monde où nous recueillons ses oracles, paraissent témoigner d'une hygiène aventureuse. Comment expliquer cependant au profane que ce Criton, et nul autre, reste plus que jamais notre maître à panser les plaies et bosses de l'*Umwelt*, sur lesquelles il excelle à appliquer ses révulsifs ? Et voici comment l'optimystik déboula sur le marché de la pensée...

Toujours plus jeune et plus vieux que lui-même, Criton est homme à s'émerveiller d'un rien. Il suffit d'un trait de soleil, d'une fleur. « La rose est sans raison, son nom est merveille » aime-t-il à se répéter dans la lumière des helvétiques matins ...

Ses amis se souviennent que les jeunes femmes l'exaltent plus qu'il ne sied à son âge mais en son innocence Criton avoue que les mouvements de l'esprit ne l'éblouissent pas moins que les ondulations d'une bayadère. Aussi se complaît-il aux associations d'idées, parfois étranges, qui poussent à d'infinis vagabondages où l'imagination se met à jouer son rôle de folle du logis.

Un jour de Noël, en Haute Engadine, l'esprit agile de Criton s'envola vers le Poitou. Une dinde, point trop grasse, dorée à point, entourée de marrons moelleux, fut la cause de ce décollage mental qui fit bientôt jaillir, comme brûlant foyer de sens, la souriante image de Ségolène Royal.

L'alpestre penseur se persuada incontinent que l'association d'idées ne provenait en rien d'une réaction macho-phallique ou réactionnaire-patriarcale et que la relation à établir n'était pas entre Dinde et Royal mais entre Noël et Ségolène - peut-être même entre le Père Noël et une Mère Noël soudain advenue comme si les vœux de maintes féministes étaient en passe d'être exaucés.

Lorsqu'il manda un convive d'aller querir sans délai le *Noël observateur*, le lapsus lui confirma qu'il était sur le bon chemin - ou, pour dire les choses plus simplement, que son herménétique était validée par une production d'inconscient venant mettre au jour une requête symbolique.

Prestement apporté, le *Nouvel observateur* souleva la tablée d'une vague d'émotion douce. En sa première page, l'hebdomadaire de la gauche morale, pensante et parfaitement habillée faisait apparaître Son visage - nouvelle icône offerte à l'adoration des foules - et tout particulièrement des foules intelligentes et distinguées qui avaient voté Oui au référendum du 29 mai.

■1 Le Nouvel observateur - Semaine du jeudi 15 décembre 2005 - n°2145.

Déchiffré d'une voix fraîche par une jeune persane, le titre en lettres orange (discrète allusion à la « révolution orange » de Kiev) tira des larmes aux plus endurcis :

*Et si c'était elle...*

Il y avait là comme un frémissement d'être, auquel les points de suspension donnaient un prolongement infini. Ce murmure à la Une (à la Hune ?) était le contraire d'un slogan. Il ne sonnait pas la mobilisation. Il ne posait pas une question contraignant à la dure réponse par oui ou par non - celle des démocraties d'avant le post-moderne. Ce murmure était donation : il donnait une annonce en partage, faisait entrer dans une douce complicité, invitait à rejoindre la sainte alliance de laïcs missionnaires-en-position de recevoir et d'assister Celle qu'on n'attendait plus.

La lecture à haute voix du dossier du *Nouvel Observateur* accentua la ferveur de la tablée sur laquelle flottait encore un fumet de dinde. Coulant dans l'oreille des convives, les textes de François Bazin et Agathe Logeart exprimaient une croyance religieuse que dont au sujet de laquelle les mots sont impuissants à rendre compte. Epreuve de la finitude, du manque-à-dire. Cela tenait du journal des *Komsomols* célébrant la promotion d'une camarade membre du Soviet suprême à la présidence de la République populaire de Karbardino-Balkarie avec, au détour d'une phrase, comme un écho d'un bulletin de Gardes rouges à la gloire de Seigo Lién, ouvrière de choc prête à faire feu sur le quartier général de la sarkozie.

Tout cela nimbé dans les langueurs poitevines et les câlineries charentaises - et comme assoupli par les bonheurs d'écriture qui vous viennent, la nuit tombée, lorsque vous contemplez l'église Saint-Germain-des-Prés depuis la terrasse des Deux-Magots et que, levant les yeux vers le ciel, vous voyez paraître, scintillante, l'Etoile des étoiles.

Dans le pieux silence, Criton prit la parole et la garda longtemps, tout entier emporté par son divin commentaire :

Pour le Nouvel observateur, Madame Royal est cette nouvelle étoile. *A star is born* proclame l'hebdomadaire dans un article consacré aux louanges publiées dans des journaux étrangers. Ségo-star aurait un air « *glamorous* » qui ferait fondre le gros cœur médiatique... Le *Snobservateur* est plus précis dans son chapeau de présentation : « Ségolène ? Une guerrière au visage doux et à la tête dure... » qui a parcouru « un itinéraire hors du politiquement correct ». Comme c'est bien vu ! Faire l'ENA, être conseillère à l'Elysée, puis député, puis ministre, tout cela avec la carte d'un Parti socialiste en pleine phase d'alignement libéral et de recyclage dans le Bourgeois-Bohème, voilà qui évoque fu-

---

---

## MAIS... C'EST GOLÈNE !

rieusement les sentiers de la révolte, l'anarchie torrentueuse, les gouffres où s'aventurent les amants de l'extrême et qui surabondent en région Charente-Poitou.

Quand nous est-elle née, cette étoile d'un ballet rebelle ? En roi mage émerveillé, François Bazin est très clair sur le sujet : « L'automne de 2005, incontestablement, restera, pour Ségolène Royal, celui de la transmutation » : Ségolène était populaire depuis longtemps ; puis elle devint crédible et enfin eut lieu la transmutation qui la fit entrer dans le « club » des présidentiables.

On notera que la transformation -changement de forme ou de caractère - ne suffisait pas. Il fallait que Ségolène transmutât, qu'elle changât la nature de sa propre substance - puisque c'est bien le verbe transmuer que les alchimistes employaient lorsqu'ils tentaient de changer le métal vil en or précieux. Alchimiste d'elle-même, Ségolène a transformé l'imparfait en parfait au terme d'une opération que Magic-Bazin nous narre :

« En politique, comme en chimie, soudain ça cristallise sans que l'on sache très bien ce qui relève du hasard ou de la nécessité (admirons au passage l'admirable épistémologie de Bazin-le-Fervent). Ce qui compte, alors, c'est la volonté affichée et le regard des autres (pointe sartrienne : on naît Ségolène dans le regard d'autrui) ».

Drôle d'histoire qui s'est jouée en vingt-quatre heures, à Nevers, le 22 septembre dernier. Le lecteur retient son souffle :

Ce jour-là, c'est son anniversaire et Ségolène Royal pose avec sa fille dans les colonnes de *Paris Match*. Photos, portrait signé Jean-Marie Rouart, de l'Académie française, interview surtout. Formidable entrée en scène, très simple, très peuple, très tout. Avec la fille comme faire-valoir, on pose dans le journal pour son anniversaire, comme tout un chacun. Et un Rouart, qui passait par là, vous brosse le portrait avant d'aller peindre quelque bonnichette immigrée dans sa soupente. L'air de rien, entre le photographe de *Match* et l'Académicien, nous sommes déjà en socialisme ségolénien.

Bien entendu, l'annonce ne fait pas plaisir aux hiérarques de la rue de Solférino qui pensaient se disputer la candidature entre hommes, *mano a mano*, à la déloyale. Et c'est Royal qui paraît ! Suit une période de « pur bonheur » où l'entrée dans le club des présidentiables est pour notre Ségo (au *Nouvel Obs*, on l'appelle Ségo, pour montrer à la fois qu'on est tout à fait dans le coup) « une source de jouissance » selon le psycho-détective Bazin qui semble l'avoir snob observée de près en ce bienheureux état. Lequel se prolonge en orgasme fulgurant lorsque le *Journal du Dimanche* publie un sondage : 29% des sympathisants socialistes estiment que Ségo

est la meilleure pour représenter le PS alors que les archontes ne sont qu'à 13%.

Certes, ça ne fait pas beaucoup de socialistes, et encore moins de Français ! Mais l'*Obs* a réponse à tout : « Quand on sonde les pronostics des Français, Ségolène Royal reste encore faible ; quand on sonde le désir, elle devient forte ».

Admirable Ségo : chez elle et autour d'elle, tout est bonheur, désir, jouissance. Alors, bien sûr, ses camarades de parti balancent des vannes ou font la gueule. Bazin-le-Cornac rapporte que « les éléphantes du PS, en privé, sont tout aussi sévères » ...que les hommes. Il est plaisant d'imaginer la tête de Martine Aubry qui se voyait naguère tout en haut de l'affiche, et celle d'Elisabeth Guigou, qui joue maintenant dans l'arrière-cour. La solidarité féminine n'est pas à l'ordre du jour !

C'est pourquoi, « ce mercredi 7 décembre, Ségolène Royal ne plaît plus. La voilà plus dure, plus concentrée, plus guerrière aussi avec, au fond du regard, comme une once d'inquiétude. Après le temps du pur bonheur, voici venu celui des manoeuvres et des coups ». C'est vous dire si les gens sont méchants...

Mais que le bon peuple se rassure, cette situation sied à notre Ségo. Mobilisant René Girard, Bazin l'anthropologue nous fait apercevoir ce qu'il y a de sauvage et solitaire chez Madame Royal : « candidate et victime. Unique femme au milieu de tant d'hommes. Bref, toujours mouton noir, bien qu'au cœur d'un système qu'elle a verrouillé derrière elle ». Là encore, étrange mais fascinante transmutation de la femme, blanche brebis, en noir mouton ! On en oublierait presque que notre Ségo est une oligarchique, « au cœur du système » oligarchique dont elle a parfaitement intégré les normes et les tactiques.

Normalité : pas de conviction, mais des prises de position sur les mœurs. Plutôt que de parler de politique étrangère, de défense nationale, de développement économique, Ségolène se positionne - en missionnaire - sur les mœurs : par exemple, elle est pour l'homoparentalité, ce qui signifie qu'elle est une candidate moderne - comme Lionel Jospin en 2002. Tel est bien le « positionnement » décrit par François Bazin, politologue et poète :

« ...mélange de traditionalisme dans le choix des valeurs, de sectarisme sur le champ de bataille, d'intuition dans la sélection des thèmes de combat et d'absence de complexes dans l'affirmation d'une modernité enracinée. Ségolène Royal n'est pas une bien-pensante. C'est une guerrière au visage doux et à la tête dure. »

---

---

## *MAIS... C'EST GOLÈNE !*

Quel talent, ce Bazin ! En deux phrases, il transmute le sectarisme de la femme d'appareil en posture guerrière ! Puis il requalifie l'appareil en une micro-société très tendance, avec un joli clin d'œil :

« En attendant que le PS choisisse, l'organisation “royaliste” restera d'une extrême légèreté. Une association, Désir d'avenir dès cette semaine, un site intranet en janvier, un livre en mars. »

Chez les socialistes, les partisans de madame Royal sont royalistes : il fallait le faire, et c'est Bazin qui l'a fait !

Mais ces royalistes restent d'authentiques socialistes, parfaitement étrangers au culte de la personnalité. Ils soutiennent Ségo pour ses idées - celles d'une « modernité enracinée » qui va chercher ses références chez Mitterrand et Blair (« dont la modernité s'enracine dans le respect des normes ») et qui vise « l'ordre et le mouvement ». François Bazin restitue là le fameux balancement circonspect qui donne à la Pensée-Royal la fraîcheur d'un exposé à l'ENA au cours duquel il faut à tout prix :

- 1/ Faire plaisir à tout le monde ;
- 2/ Ne mécontenter personne.

Il faudrait méditer longuement sur l'enracinement de la modernité mais il suffit de dire que les racines de notre Ségo montent jusqu'au ciel. Telle est la conclusion en forme d'échappée belle de Bazin-le-Royco : pour sa dame Royal, « l'essentiel [est] dans cette nouvelle référence : la complémenté de ceux qui savent prendre la lumière ».

Que c'est beau. Prendre la lumière comme on prend le thé en Charente-Poitou avant de prendre le pouvoir. Prendre la lumière comme on capte celle, bien pesée, d'un projecteur un dimanche chez Michel Drucker.

Ayant prononcé ces mots ultimes, Criton fit silence, laissant les larmes inonder son visage. Il marchait déjà, pèlerin de l'idéal, sur la lumineuse trace.

**Criton des Alpes**

# **IFCCE**

**INSTITUT DE FORMATION CIVIQUE  
ET DE COOPÉRATION EUROPÉENNE**

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

**Association loi 1901 créée en mai 1998, l'Institut rassemble des expériences, des activités et des projets jusqu'ici séparés. Leur commun dénominateur est le souci d'une citoyenneté vivante. L'initiative est née d'un double constat :**

- celui de la méconnaissance qu'ont les Français de leurs institutions et des lois qui les régissent ;
- celui de leur faible implication dans la réflexion et la décision politiques du pays.

Ces carences, qui peuvent mettre en danger la pérennité de la démocratie, pèsent aussi sur nos capacités de *comprendre pour entreprendre*, en France comme dans le monde.

**L'IFCCE propose aux citoyens, quel que soit leur âge et leur niveau de formation :**

- d'acquérir ou compléter une formation personnelle, théorique et pratique, dans tous les domaines utiles au citoyen, notamment en histoire, droit et économie ;
- de se préparer à l'exercice des responsabilités civiques ;
- d'approfondir leur réflexion quant aux grandes composantes de l'identité européenne et d'en faciliter la prise de conscience sur tout le territoire de l'Europe ;
- de développer les échanges culturels au sens le plus large entre les différents pays européens pour favoriser le développement des institutions démocratiques et contribuer à l'effort de paix ;
- d'impulser et encourager les projets concrets de coopération entre la France et divers pays européens, et entre ces pays eux-mêmes.

Les promoteurs de l'IFCCE rassemblent les relations et l'expérience qu'ils ont acquises, ensemble ou séparément, pour proposer des activités visant à une formation générale solide et de haut niveau.

**Siège social : 4 impasse des Oeillets - 10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC**

Président : Luc DE GOUSTINE  
Les Farges • 19300 MOUSTIER VENTADOUR  
Téléphone/télécopie : 05 55 93 04 84  
courriel : luc.de-goust ne@vent dour.net

**Site internet : <http://www.ifcce.fr.st>**

# Cité

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

## SOMMAIRE du numéro 45

### ■ Éditorial

- par Luc de Goustine ..... 3

### « La république sociale »

#### ■ Quel mouvement social pour quelle République sociale ?

- par Philippe Arondel ..... 7

#### ■ Carnet de bord d'un inspecteur du travail

- par Gérard Filoche ..... 19

### « Société et/ou communautés ?»

#### ■ La citoyenneté à l'épreuve de la communauté

- par Alexandre Massonet ..... 25

#### ■ Entreprise communauté, entreprise citoyenne ?

- par Alexandre Renaud ..... 31

### Magazine

#### ■ Témoin des républiques : Pierre Boutang

- par Bertrand Renouvin ..... 45

#### ■ Vaclav Havel et la tradition du kitsch sentimental dans la politique tchèque

- par Martin Hybler ..... 51

#### ■ Les OGM agricoles - évaluation et stratégies...

- par François Villemonteix ..... 61

#### ■ Optimystik

- par Criton des Alpes ..... 67